



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

4^e séance

Mardi 3 octobre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than (Myanmar)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Élection du Rapporteur

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail et au calendrier convenus, la Commission va d'abord élire son rapporteur, puis pour suivre le débat général.

Comme les représentants se le rappelleront, lors de ses 2^e et 3^e séances, les 14 septembre et 2 octobre, la Commission a élu Mme Petra Schneebauer de l'Autriche, M. Alberto Guani de l'Uruguay et M. Abdelkader Mesdoua de l'Algérie aux postes de vice-président. La Commission avait alors décidé de reporter l'élection du rapporteur à une date ultérieure. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'informer les représentants que, suite aux consultations qu'il a tenues, le Groupe des États d'Europe orientale a désigné M. Rastislav Gabriel de la République slovaque comme candidat au poste de Rapporteur de la Première Commission.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, et conformément à l'article 113 du règlement intérieur et de la pratique établie, je considérerai que la Commission souhaite ne pas procéder au vote à bulletins secrets et déclarer M. Rastislav Gabriel élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente mes chaleureuses félicitations à M. Rastislav Gabriel pour

son élection au poste de rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à prendre place au siège qui lui est réservé à la tribune.

Je suis heureux de constater qu'en complétant la composition du Bureau, la Commission a suivi, pour pourvoir aux postes de la présidence et du rapporteur, le système de roulement parmi les différents groupes régionaux, établi l'année dernière.

La Commission a ainsi procédé à l'élection de tous les membres du Bureau.

Débat général (*suite*)

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation du Bangladesh tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes d'autant plus satisfaits de vous voir occuper ce poste que vous représentez un pays voisin du nôtre. Nous vous assurons de notre pleine et entière coopération. Nul doute que, sous votre direction avisée, nos débats seront couronnés de succès.

Nous adressons également nos remerciements et nos félicitations au Secrétaire général adjoint, Jayantha Dhanapala, pour son exposé très complet sur les différentes questions dont est saisie la Commission.

De même, je voudrais exprimer ma reconnaissance à la société civile pour le rôle indéniablement important qu'elle joue, et notamment les organisations non gouvernementales, dans le domaine du désarme-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

ment. Par leur contribution constructive, les membres de la société civile ont apporté une aide précieuse et efficace dans les diverses initiatives touchant au désarmement nucléaire et classique, initiatives marquées par des succès remarquables dans les domaines des mines antipersonnel et des armes légères. La société civile doit bénéficier de notre plein appui dans ses efforts pour raffermir le rôle des Nations Unies en ce qui concerne la promotion du désarmement général et complet.

Alors que nous participons au débat général, qu'il me soit permis de rappeler l'engagement sans équivoque du Bangladesh à l'égard de l'objectif du désarmement général et complet. Cet engagement est lié à notre obligation constitutionnelle. Notre adhésion aux principaux traités de désarmement en découle. À cette fin, nous avons appuyé et continuerons de le faire, toutes les initiatives visant au désarmement général et complet, notamment à l'élimination effective de toutes les armes nucléaires. En tant que membre actif de la Conférence du désarmement, le Bangladesh entend continuer à participer aux discussions, débats et négociations de fond sur un grand nombre de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le désarmement est un élément essentiel de la stratégie des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Nous sommes troublés de constater, à la lecture de ce rapport, que les chiffres les plus récents indiquent une augmentation des dépenses militaires mondiales en 1999, et ce pour la première fois depuis la fin de la guerre froide. Bien que certains progrès aient été réalisés dans le domaine de la réduction des armes nucléaires, la communauté internationale reste vivement préoccupée en raison du danger constant que font peser ces armes.

Nous sommes profondément déçus de constater que la Conférence du désarmement n'a pu entamer ses travaux de fond ni arriver à un consensus sur son programme de travail lors de sa dernière session qui s'est terminée récemment. En ce qui concerne la prolifération nucléaire, nous ne disposons toujours pas de protection et, si l'on en croit certains rapports, le nombre des États du seuil serait en augmentation. La controverse portant sur la prolifération verticale a également été accentuée par les essais sous critique.

Néanmoins, un consensus perceptible et croissant s'est dégagé au niveau international en faveur de l'élimination des armes de destruction massive. La ratification par la Fédération de Russie du Traité sur de nouvelles réductions et limitations d'armes stratégiques offensives et l'adoption par consensus du Document final de la Conférence d'examen 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont deux événements encourageants à cet égard. L'Appel pour la paix de La Haye en faveur de la délégitimation de la guerre reflète la prise de conscience de l'humanité. L'accord relatif à l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles est également un pas dans la bonne direction, tout comme l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et celle de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il est maintenant extrêmement important que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que ses objectifs arrêtés à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 du TNP soient universellement acceptés. Nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires et à ceux dotés d'une capacité nucléaire de poursuivre de bonne foi des négociations menant à l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires.

L'accès facile aux armes légères par le biais de leur transfert, de leur fabrication et de leur circulation illicite est un sujet de vive préoccupation. Ma délégation partage pleinement l'inquiétude manifestée aux plans régional et international à l'égard de la facilité d'accès aux armes légères dont l'utilisation attise les conflits, sape la stabilité politique et a un impact dévastateur sur la paix et la sécurité. Ces engins de manipulation aisée sont responsables du fait que, lors de conflits armés, 90 % des morts et des blessés sont des civils dont 80 % sont des femmes et des enfants. Ce problème a été aggravé par l'absence de normes mondiales ou de systèmes visant à réduire l'accumulation ou le transfert de ces armes. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui doit se tenir l'année prochaine, élaborera, nous l'espérons, des mesures efficaces pour que de telles armes ne menacent plus la sécurité humaine.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été adopté à une majorité écrasante à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Cent cin-

quante-huit pays ont voté en faveur de la résolution, y compris les cinq États dotés d'armes nucléaires. Le Bangladesh a signé ce traité le 24 octobre 1996 et l'a ratifié en mars dernier. Nous demandons à tous les pays qui n'ont pas encore signé cet instrument de le faire sans tarder. En tant que nation d'Asie du sud, le Bangladesh espère que l'Inde et le Pakistan adhéreront bientôt au Traité, conformément aux annonces faites par leurs chefs de gouvernement, et libéreront ainsi la région de toute rivalité nucléaire.

Compte tenu de sa position de longue date au sein du Mouvement des pays non alignés, le Bangladesh souhaite un traité d'interdiction des essais extrêmement strict, universel et effectivement vérifiable afin d'atteindre les principes et objectifs établis en matière de non-prolifération nucléaire. Comptant parmi les pays les moins avancés, le Bangladesh a pour principale préoccupation les obligations financières incombant aux États parties pour la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris les afférentes à la Commission préparatoire du Traité, à l'Organisation du Traité d'interdiction et au régime de vérification, notamment au Système international de vérification du Traité et au Secrétariat technique. En tant que coordonnateur des pays les moins avancés, le Bangladesh a déjà évoqué ses préoccupations en la matière à la Conférence du désarmement et en d'autres instances pertinentes.

En tant que partie à la Convention sur les armes biologiques, le Bangladesh est pleinement conscient de ses responsabilités et prend ses obligations très au sérieux. N'ayant ni mis au point, ni acquis ou stocké aucune arme biologique, mon pays respecte scrupuleusement les dispositions de la Convention. L'adhésion de tous les pays à cet instrument serait la meilleure garantie pour rendre effective l'élimination des armes biologiques. Il est donc absolument nécessaire de définir un régime d'application crédible.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, le Bangladesh a été parmi les premiers pays à signer cet instrument et, bien que n'ayant aucun programme ou installation d'armes chimiques, nous l'avons ratifiée en avril 1997. Cependant, cette ratification n'a de sens que si les grandes Puissances dotées d'armes chimiques y adhèrent également. Nous soulignons l'intérêt que revêt l'adhésion universelle à la Convention et demandons à tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention de le devenir sans tarder.

Dans le monde d'aujourd'hui, le désarmement régional constitue un nouveau défi. La course aux armements constante, liée à des problèmes non réglés, menace gravement la sécurité et absorbe d'importantes ressources de nombreux pays aux dépens du développement économique. Bien que les mesures de renforcement de la confiance soient loin d'être négligeables, le véritable désarmement régional dépendra dans une grande mesure de la compréhension manifestée au niveau mondial et de gestes courageux des grandes Puissances.

C'est pourquoi nous attachons une grande importance aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le développement. Ma délégation a toujours demandé que ces Centres, notamment celui d'Asie et du Pacifique, bénéficient du soutien et de ressources suffisantes pour être plus actifs dans la promotion du dialogue sur le désarmement, aux niveaux régional et sous-régional.

En ce qui concerne le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, les vues du Bangladesh sont bien connues. Nous sommes très déçus de constater que, malgré les décisions répétées de l'Assemblée générale, le Centre ne fonctionne pas à partir de Katmandou, son siège, mais à partir de New York. Rien ne justifie que ce Centre soit dirigé à partir de New York. À cet égard, nous attirons l'attention de la Commission sur la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Népal lors du débat général en plénière, le mois dernier. Il a affirmé que le Népal était tout à fait prêt à accueillir le Centre à Katmandou. Nous regrettons que le rapport du Secrétaire général sur le Centre ne donne aucune indication positive sur l'établissement de ce centre à Katmandou. L'argument des contraintes financières n'est guère plausible. Le rapport est silencieux sur les fonds nécessaires à son fonctionnement. Nous aimerions que le Secrétariat nous fasse part des impératifs budgétaires liés au fonctionnement du Centre à Katmandou afin que la question puisse être traitée de façon appropriée.

Pour terminer, je voudrais dire que le désarmement ne doit pas être perçu comme une fin en soi. Son noble objectif – préserver l'humanité du fléau de la guerre et de la destruction – doit également nous inspirer pour faire en sorte que les êtres humains ne vivent plus dans des abîmes de pauvreté et de privations. Les économies provenant d'une modeste réduction des dépenses militaires des grandes puissances pourraient considérablement contribuer au développement des

pays en développement. Ces réductions volontaires des dépenses en matière d'armements permettraient d'accroître les dividendes lesquels pourraient être utilisés à l'amélioration de la situation des défavorisés de par le monde. Nous devons poursuivre cet objectif avec détermination et sincérité.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation indonésienne tient à vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Nous sommes persuadés que, sous votre direction, des progrès substantiels seront accomplis dans l'examen des questions importantes figurant à notre ordre du jour. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa très complète et très claire déclaration sur les différentes questions liées au désarmement et à la sécurité.

C'est un truisme de dire qu'à l'aube d'un nouveau millénaire la menace posée par les armes nucléaires reste une très dure réalité. Malgré les réductions, quelque 35 000 armes nucléaires demeurent encore dans les arsenaux des États dotés de ces armes, nombre d'entre elles étant maintenues en état d'alerte. Nous devons reconnaître que l'existence de ces armes constitue la principale menace à la sécurité et à la survie de l'humanité et que les espoirs de paix entretenus par la communauté internationale vont en s'amenuisant.

À la suite de l'adoption du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, quelques progrès ont été accomplis dans le domaine de l'élimination des arsenaux nucléaires, et ce au titre des dispositions de START I. La ratification de START II par la Fédération de Russie en avril dernier a ouvert la voie à une stratégie approfondie de réduction des armements. La diminution continue du nombre d'armes nucléaires déployées est à souligner. Certains États dotés d'armes nucléaires ont déclaré qu'ils ne produisent plus de matières fissiles et qu'ils ont pris des mesures pour réduire les menaces posées par leurs armes nucléaires.

Cependant, les armes nucléaires ont, malheureusement, fait un retour inquiétant. Leur élimination se trouve, en quelque sorte, au point mort. Plutôt que de procéder à de nouvelles et importantes réductions, certains des États dotés d'armes nucléaires augmentent leurs stocks et consolident leurs infrastructures relatives à ces armes. Les plans modernes ne sont pas seu-

lement maintenus mais améliorés en vue d'obtenir un armement de plus en plus perfectionné. L'accent continue d'être mis sur de nouvelles rationalisations pour le maintien des armes nucléaires plutôt que sur leur abolition. Ainsi, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas respecté l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et ignoré l'engagement qu'ils avaient pris de s'efforcer de diminuer systématiquement et progressivement les armes nucléaires au niveau mondial, conformément aux décisions adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 du Traité.

En outre, la Conférence d'examen du TNP, en mai dernier, s'est tenue dans un climat de grande inquiétude dû à la paralysie du processus START, aux incertitudes entourant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité interdisant l'emploi de matières fissiles à des fins d'armement ainsi qu'aux plans relatifs à un système national de défense de missiles antimissile susceptibles de réduire à néant les accords existants sur la maîtrise des armements, de relancer la course aux armements et de saper le TNP.

Bien que les doutes aient persisté quant à son résultat, la Conférence a pris des décisions de grande portée. La plus importante a été, incontestablement, l'adoption de mesures systématiques et progressives en vue de rendre effective la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement. Pour l'Indonésie, ces mesures concrètes fournissent des critères pour la réalisation de progrès déterminants dans le respect des obligations en matière de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, de nouvelles approches en ce qui concerne les questions nucléaires et connexes ont été approuvées. Elles ont trait plus particulièrement à la mise en oeuvre de START II et à la conclusion de START III dans les meilleurs délais, à la diminution du rôle futur des armes stratégiques afin de minimiser le risque de leur emploi, à des mesures de confiance en vue de réduire les dangers nucléaires et à la contribution à l'abolition des armes nucléaires fournies par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996. Ainsi les progrès réalisés, joints aux accords relatifs aux aspects de procédure pour la prochaine Conférence d'examen, ont tendu à redonner vigueur aux efforts moribonds de ces dernières années et à permettre un certain optimisme en ce qui concerne la viabilité future du Traité.

Toutefois, l'engagement sans équivoque d'abolir les arsenaux nucléaires n'a été accompagné d'aucun calendrier déterminé et cette obligation a de nouveau été reconnue sans qu'il soit question de la durée ni du rythme des négociations devant mener au désarmement nucléaire. Un engagement véritable devrait ouvrir la voie à des réductions drastiques et ainsi orienter les efforts vers l'élimination complète de ces armes. En outre, la réduction du rôle des armes nucléaires ne peut être envisagée de façon réaliste si les doctrines stratégiques restent inchangées et si les armes nucléaires continuent de contribuer au maintien des alliances militaires. La réaffirmation de l'utilisation en premier des armes nucléaires, le rôle joué par ces armes sur le plan de la sécurité et l'utilité même de ces armes en tant que dissuasion contre les attaques non nucléaires sont des éléments diamétralement opposés à la position prise par les pays non alignés. Et, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son Rapport à l'Assemblée du Millénaire :

« L'objectif de non-prolifération nucléaire est d'autant plus difficile que les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'affirmer qu'entre leurs mains, l'arme nucléaire est une garantie supplémentaire de sécurité, alors que dans celles des autres elle menace la paix mondiale. »

Les arsenaux d'armes nucléaires tactiques, qui représentent plus de la moitié des stocks mondiaux d'ogives nucléaires, ne sont visés par aucun accord. Bien que conçues dans le contexte de la guerre froide, ces armes continuent d'être maintenues dans un état d'alerte rapide qui a perdu toute rationalité. Continuer à faire dépendre la sécurité de ces armes nucléaires, devenues obsolètes, n'est pas réaliste. De plus, le véritable désarmement nucléaire devrait commencer avec l'élimination de ces armes déstabilisatrices dont l'existence même fait courir le danger d'une utilisation accidentelle et non autorisée.

Les impératifs de la période de l'après-guerre froide appellent également à la transparence quant au nombre d'armes et de matières nucléaires. La déclaration des stocks de plutonium et d'uranium hautement enrichis ajoutera à cette transparence de l'ensemble des programmes d'armes nucléaires, et constituera une importante mesure de confiance. Cela permettra également de stimuler d'autres initiatives, telles les visites d'installations d'armes nucléaires, et conduira à une réévaluation des doctrines nucléaires ainsi qu'à un

examen des positions de force, ce qui mettra fin aux suspicions et renforcera la coopération.

Les réductions unilatérales ouvriront de nouvelles voies pour la limitation des armements et donneront plus de poids aux accords bilatéraux. Un traité d'interdiction des matières fissiles accroîtrait la légitimité du TNP et s'ajouterait aux traités sur la réduction des armes stratégiques en facilitant la réduction des stocks et en empêchant la fabrication de nouvelles matières fissiles. Ces mesures devraient être renforcées par l'irréversibilité du processus de désarmement nucléaire, en préservant ce que l'on appelle la stabilité stratégique, en évitant l'introduction d'armes déstabilisatrices et en identifiant les éléments indispensables pour l'interdiction des armes nucléaires, notamment les conditions requises pour les demandes de vérification.

Avant tout, les pays ou groupes de pays, notamment le Groupe des 21, appellent à des réunions à composition non limitée sous des auspices multilatéraux pour examiner les propositions anciennes, actuelles et futures relatives aux questions nucléaires et connexes. Au cours du nouveau millénaire, la Conférence du désarmement devra gagner en importance affirmer sa véritable place en tant qu'unique instance multilatérale de négociations sur les questions de désarmement.

Afin de mettre en vigueur les accords réalisés et de faire avancer l'ordre du jour du désarmement, la tenue de la quatrième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement est devenue un impératif. La décision de l'Assemblée générale de l'ONU de convoquer cette conférence, décision entravée dans le passé, a commencé à susciter un véritable intérêt. En tant que Président du Groupe de travail de la Commission du désarmement pour la période allant de 1997 à 1999, l'Indonésie a constaté que les progrès effectués tant en ce qui concerne les objectifs que l'ordre du jour – à l'origine des difficultés – avaient permis de se rapprocher du consensus sur ces questions. Les objectifs consisteraient à procéder à un examen et à une évaluation de la situation internationale dans l'époque d'après-guerre froide et des efforts à entreprendre pour tirer les leçons des expériences passées, à identifier les moyens permettant de relever les nouveaux défis et à préparer un plan d'action acceptable par tous qui renforcerait le multilatéralisme dans le domaine du désarmement. En ce qui concerne l'ordre du jour, toutes les questions pertinentes relatives au désarmement et à la sécurité, notamment les armes nu-

cléaires et les armes classiques, devraient être examinées sous tous leurs aspects lors de la session extraordinaire.

Tout en tenant compte des diverses tentatives faites pour limiter les armements dans la période d'après-guerre froide, la quatrième session extraordinaire stimulera les efforts en cours dans ce domaine, évaluera la mise en oeuvre ou la non application des décisions, résolutions et dispositions des traités et nous fournira l'occasion de mettre un terme à l'incessante course aux armements et de procéder au désarmement. Dans cette entreprise, les rapports de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement ainsi qu'un examen des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'état des négociations dans les instances bilatérales et multilatérales fourniront des informations précieuses.

Ainsi, la tâche dévolue à la session extraordinaire sera de progresser dans l'examen des questions ayant des répercussions mondiales en établissant un cadre large et complet des priorités en matière de limitation des armements en vue d'assurer la sécurité pour toutes les nations grâce au désarmement. Cela impliquera l'identification des mesures de désarmement aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et mondial en travaillant en étroite coopération les uns avec les autres. C'est sur ces bases qu'il conviendra de poursuivre les actions dans le domaine de la limitation des armements afin, dans le nouveau millénaire, de répondre aux intérêts légitimes et aux préoccupations de tous les États.

J'ajouterai entre parenthèses que l'Assemblée, modifiant la méthode de la Commission du désarmement qui consistait à étudier chaque question pendant une période fixée à trois ans seulement, a mandaté la Commission pour reprendre l'examen de cette question durant une quatrième année consécutive, ce qui est sans précédent. Cette décision montre bien l'importance que les États, dans leur grande majorité, attachent à une rapide convocation de la session, ce qui est à la fois juste et opportun. Ma délégation espère donc que tout se déroulera au mieux. À nos yeux, la session extraordinaire de l'Assemblée générale doit se tenir avec la participation de tous les États Membres dont tous les efforts sont nécessaires pour limiter et éliminer les armements. C'est en effet grâce à un ordre du jour équilibré que nous arriverons à des résultats positifs. Le succès de notre action exige évidemment une approche souple et constructive. En revanche, un échec serait des

plus préjudiciables à la cause du désarmement et pourrait saper nos efforts. Notre expérience commune dans la limitation des armements montre à l'évidence que le fait de ne pas saisir une occasion peut engendrer des retards regrettables.

L'un des grands problèmes liés à la paix et à la sécurité au cours de la précédente décennie a été l'accumulation et l'utilisation illicite des armes légères. Bien qu'en elles-mêmes elles ne soient pas la cause des conflits où elles sont utilisées, ces armes d'accès facile ont attisé la violence et déstabilisé des États et des sociétés connaissant déjà des situations troublées sur les plans politique, social et ethnique. Il est à craindre que les conséquences de ce phénomène se fassent sentir davantage encore dans les années à venir.

Étant donné cette situation, la future conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sera appelée à traiter de multiples questions liées entre elles. La complexité qui entoure le contrôle des armes légères dépasse le cadre des instruments traditionnels sur la maîtrise des armements et le désarmement et exige une approche globale. La dynamique créée en matière de désarmement, de prévention des conflits, de maintien et de rétablissement de la paix doit être considérée dans sa globalité. Les mesures préventives telles que la limitation de la circulation des armes existantes, et les mesures réactives telles que la collecte et la destruction des armes, doivent être appliquées simultanément. Les problèmes de sécurité, de démobilisation, de réinsertion des combattants et de développement doivent être traités de façon intégrée et progressive. On peut empêcher le flux des nouvelles armes au moyen de contrôles efficaces des frontières afin d'éviter la survenue de nouveaux conflits.

En raison du caractère global du problème, un cadre mondial renforçant les nouvelles normes et responsabilités internationales peut intégrer différentes perspectives, répondre aux programmes sous-régionaux spécifiques et assurer la cohésion des efforts internationaux. Seule une action coordonnée entreprise au plan mondial peut éviter la dilution qui caractérise les initiatives prises jusqu'à présent. Elle peut permettre de générer et de distribuer les ressources plus efficacement, d'élaborer des programmes qui n'existent pas encore au niveau national et de les coordonner.

Ce qu'il faut c'est un ordre du jour et un programme de longue portée établissant des normes mondiales applicables par tous les États parties. Étant don-

né que les armes sont produites, exportées et acquises à des fins légitimes de sécurité nationale, il n'est guère approprié d'envisager d'interdire tous les types de ces armes. Au contraire, le programme devrait comprendre des principes dont la mise en pratique devrait conduire à la réduction et à la prévention de l'emploi aveugle et illégal de ces armes qui ont causé tant de souffrances à tant d'être humains et depuis si longtemps. Ces principes devraient guider les actions et mesures à prendre par les États intéressés.

À cet égard, le Gouvernement indonésien et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en coopération avec le Gouvernement du Japon, a accueilli en mai dernier, à Jakarta, le séminaire régional sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. L'attention s'est portée particulièrement sur l'ampleur du commerce illicite des armes légères, les mesures destinées à combattre ce commerce illicite et le rôle des Nations Unies dans la collecte, la collation, le partage et la diffusion d'informations.

En traitant de cette question, une coopération intra et interrégionale, notamment le partage et la coordination des informations, la mise en oeuvre d'un réseau de sécurité ainsi que de contrôles juridiques et de structures de réglementation a été jugée essentielle. Parallèlement, il conviendrait que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'appuie sur les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants afin d'examiner avec la plus grande attention la question du commerce illicite des armes légères et de renforcer la coopération. En outre, bien que l'Asie du Sud soit moins touchée par ce problème, en cette époque de mondialisation aucun pays ou sous-région ne peut être à l'abri de ses retombées négatives.

Enfin, l'instauration d'un dialogue et la tenue de réunions et de conférences sont devenues d'importantes modalités pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale sur les questions relatives à la réduction et à l'élimination des armements. À cet égard, ma délégation se félicite des programmes mis en place, depuis une décennie, par le Centre régional pour la paix et le désarmement de Katmandou. Ces programmes ont ouvert de nouveaux horizons, défini des domaines susceptibles de faire l'objet de négociations et d'accords et renforcé ainsi les perspectives de désarmement. Pour ces raisons, les activités du Centre doivent se poursuivre.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, je vous présente mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour la déclaration qu'il a faite hier et qui dressait un tableau très clair de la situation relative aux armes interdites et autres armes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Au cours des cinq dernières années, les arsenaux nucléaires ont été réduits, et ce grâce à la fin de la guerre froide, aux efforts menés sur les plans unilatéral et bilatéral par les États dotés d'armes nucléaires et aux résultats positifs de la Conférence d'examen 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au cours de laquelle les parties ont unanimement adopté un certain nombre de mesures concrètes qui ont renforcé le rôle de la Commission du désarmement en ce qui concerne l'élimination progressive de ces armes.

Cependant, malgré ces résultats positifs, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure, au cours de sa récente session à Genève, de se mettre d'accord sur le processus d'interdiction des armes nucléaires. Cela n'est pas compatible avec les recommandations et résolutions adoptées à la Conférence d'examen ni avec la Déclaration du Millénaire. Les membres de la communauté internationale, notamment les États dotés d'armes nucléaires, doivent redoubler d'efforts et faire preuve de toute la transparence voulue pour réduire leurs arsenaux sur les plans bilatéral et multinational et relever les défis actuels auxquels se heurte le régime de non-prolifération.

La sécurité est un droit légitime de tous les États. Ce concept ne devrait pas être limité aux seules armes interdites; il devrait également s'appliquer au renforcement des mécanismes dans les domaines de la coopération internationale, du maintien de la paix et de la diplomatie préventive. Cela exige l'engagement de la communauté internationale à respecter les normes qui peuvent aider à effectuer les progrès souhaités. La plus haute priorité devrait s'attacher aux arrangements de sécurité régionaux et internationaux relatifs à la transparence dans le domaine des acquisitions d'armes. Ils peuvent en effet renforcer la confiance, la coexistence pacifique et les relations de bon voisinage.

Mon pays a adhéré au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction afin de consolider leur universalité et de faire en sorte que l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive puisse mener au désarmement. Une fois encore nous demandons que le Moyen-Orient, y compris la région du golfe Arabe, devienne une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous appelons la communauté internationale à demander au Gouvernement israélien d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément aux résolutions pertinentes juridiquement contraignantes et aux dispositions adoptées par la Conférence d'examen 2000 du TNP.

Nous sommes optimistes en ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, qui doit se tenir en 2001. Cette conférence sera extrêmement importante car il s'agira de promouvoir la coopération régionale et internationale et de traiter tous les aspects de ce grave phénomène en prenant en compte les caractéristiques particulières et les conditions propres à chaque région.

Certaines régions d'Afrique et d'Asie notamment continuent de connaître des conflits et demeurent occupés. Cette situation a des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité régionales et internationales ainsi que pour les relations internationale. La paix et la stabilité dans la région du golfe Arabe ne pourront s'instaurer tant que certains pays de la région continueront d'acquérir des armes interdites et non classiques. Cette situation a provoqué un déséquilibre militaire et stratégique évident qui touche toute la région. Pour toutes ces raisons nous réaffirmons que l'instauration de la paix et de la sécurité régionale nécessite la promotion d'un dialogue bilatéral et multilatéral constructif entre les États de la région, fondé sur des relations de bon voisinage, des mesures de confiance et le respect du droit international, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et du principe du non recours à la force pour régler des différends qui devraient l'être de manière pacifique conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Pour terminer, nous espérons voir s'ouvrir une ère nouvelle où les relations internationales seront caractérisées par la non-prolifération des armes interdites et des armes de destruction massive pour que l'humanité puisse vivre dans la paix, la stabilité et la prospérité.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession au poste de président de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation afin que vous-même et les autres membres du Bureau puissent conduire nos travaux à des résultats fructueux.

Dans l'intervention que nous avons faite devant la Commission l'année dernière, nous avons évoqué la crise profonde qui affecte les relations internationales, la non-prolifération, le désarmement, la maîtrise des armements et avons regretté l'incapacité des instances multilatérales à traiter au fond certaines des questions les plus importantes de notre époque. Dans ce contexte, nous exprimons de nouveau notre préoccupation en raison des incidences négatives, notamment sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des essais, de la mise au point et du possible déploiement de systèmes de défense antimissile. Nous restons fermement convaincus que la paix et la sécurité internationales exigent l'engagement de la communauté mondiale. L'engagement multilatéral est essentiel. Si certaines occasions de progresser dans nos efforts ont été gaspillées, en revanche d'autres événements intervenus cette année nous ont redonné confiance et ont renforcé notre détermination en vue du règlement de ces questions.

Le premier des événements positifs a été la Conférence d'examen 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Alors que le pronostic général était sombre, le résultat acquis, à la suite de compromis âprement disputés, a dépassé de nombreuses attentes. Le fait le plus marquant a été le nouvel engagement politique sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires et de mettre en place un programme d'action comportant des mesures concrètes se renforçant mutuellement et nécessitant une mise en application coordonnée. Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces engagements par les États dotés de l'arme nucléaire serviront de tests au cours des cinq prochaines années.

La récente réunion couronnée de succès des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a constitué le deuxième événement positif. Cette convention continue d'établir de nouvelles normes dans le domaine du désarmement. En moins de trois ans, 107 États ont adhéré à cet instrument ou l'ont ratifié : un record de réalisation. Les stocks de mines antipersonnel sont rapidement éradiqués et le nombre de victimes de ces explosifs est en diminution tandis que les financements destinés aux programmes d'action augmentent. En outre, la norme internationale établie par la Convention a un impact mondial qui s'est traduit par la disparition presque complète du commerce des mines la diminution considérable de leur production.

En outre, le caractère inclusif du partenariat entre les gouvernements et la société civile dans l'établissement de la Convention a été maintenu et renforcé grâce au Comité permanent d'experts et au Service antimines des Nations Unies. Un énorme travail de mise en oeuvre a été réalisé efficacement par le biais du mécanisme du Comité permanent d'experts avec le minimum d'incidences financières tandis que le Rapport annuel de suivi s'est révélé un outil efficace. Il est important que les chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet du Millénaire qui s'est achevé récemment, aient appelé tous les États à adhérer au Traité.

Le Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction a travaillé assidûment à l'élaboration d'un protocole visant à renforcer l'efficacité et l'amélioration de la mise en oeuvre de cet instrument. Le résultat est encourageant. L'Afrique du Sud espère vivement que ces négociations permettront d'atteindre les objectifs que nous avons fixés lors de la Conférence extraordinaire de 1994. Nous restons convaincus que le calendrier établi pour l'achèvement du protocole est réaliste et peut être respecté.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, ma délégation tient à souligner que la consolidation des activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'est poursuivie tout au long de l'année, ce qui a permis de renforcer et d'équilibrer le régime de vérification au niveau industriel. La destruction des armes chimiques et des stocks y relatifs s'est également amplifiée, certains États dé-

tenteurs ayant appliqué scrupuleusement les programmes établis par la Convention. Néanmoins, un État détenteur continue à montrer une vive réticence pour ce qui est du respect de son programme de destruction. S'il est de la responsabilité de chaque État détenteur d'assurer la destruction de ses stocks, il est de l'intérêt de tous les États que ces terribles armes soient éliminées. Tous les États détenteurs devraient s'efforcer de détruire complètement leurs stocks d'armes chimiques. Cette destruction est une entreprise coûteuse et dangereuse. C'est pourquoi les initiatives prises par les États détenteurs, notamment la Fédération de Russie, pour atteindre les objectifs définis à cet égard par la Convention devraient recevoir le plus large appui.

L'Afrique du Sud espère vivement que, grâce à la direction compétente de l'Ambassadeur Dos Santos du Mozambique qui préside le Comité préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue pour 2001, la communauté prendra acte de son obligation de traiter cette question des armes légères sous tous les angles, c'est-à-dire du point de vue humanitaire, de la sécurité et du développement. L'Afrique du Sud estime que le succès de cette conférence sera jugé à l'aune des actions de suivi entreprises dans le cadre des décisions qui y seront prises plutôt que des décisions elles-mêmes. Les initiatives multiples lancées aux niveaux national et régional pour prévenir, combattre et éradiquer la fabrication illicite et l'accumulation déstabilisatrice des armes légères démontrent la volonté politique croissante de traiter efficacement et au fond cette question. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la déclaration de tous les Chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire, aux termes de laquelle ils se sont engagés à prendre des mesures concertées pour mettre fin au commerce illicite des armes légères, notamment en rendant leur transfert plus transparent et en prenant des mesures régionales de désarmement.

L'Afrique du Sud est de plus en plus inquiète de la prolifération et de l'accumulation excessive des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre en Afrique. Cette prolifération et cette accumulation excessive affaiblissent l'Afrique et les différentes sous-région du continent. En Afrique, ces armes sont non seulement utilisées lors des conflits internes ou entre États mais également par les auteurs de crimes odieux, les trafiquants de drogues et les contrebandiers longtemps après que ces conflits ont pris fin. Non seu-

lement l'Afrique est durement touchée par la mort, la mutilation, la destruction et les crimes dus aux armes légères mais la prolifération et le commerce illicite de ces armes ont un impact direct et négatif sur la renaissance de ce continent. Les éléments fondamentaux de la renaissance africaine dans son effort de développement socioéconomique, de démocratisation et de bonne gouvernance est la stabilité et la sécurité sur le continent. Cette sécurité et cette stabilité ne peuvent s'instaurer sans une lutte contre la prolifération des armes classiques et des armes légères et contre leur commerce illicite et sans que la question soit traitée au fond en ce qui concerne la demande de fourniture de ces armes.

Promouvoir le retrait des armes de la société dans son ensemble et la destruction des excédents d'armes tient une grande place dans la lutte contre le commerce illicite de ces armes. L'Afrique du Sud a adopté une politique consistant à détruire les armes légères excédentaires et obsolètes plutôt que de les vendre. Cela fait partie de la stratégie du gouvernement pour prévenir, combattre et éradiquer l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères.

Dans le cadre de cette politique, l'Afrique du Sud, avec l'aide généreuse et la coopération du Gouvernement de Norvège, a récemment pu entamer le processus de destruction de plus de 25 000 armes légères excédentaires de son arsenal militaire.

L'Afrique du Sud estime très important le rôle de la Convention sur certaines armes classiques en tant qu'instrument du droit humanitaire international. Il faudrait mettre de nouveau l'accent sur le fait que cette convention est un instrument viable permettant de traiter de façon concrète les diverses armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Plutôt que de revoir les protocoles existants, la conférence d'examen de la Convention, prévue en 2001, se devra de traiter ces questions de façon à améliorer la mise en oeuvre effective de cet instrument. À cet égard, il conviendrait d'examiner les questions relatives à l'extension de l'application de la Convention pour la rendre conforme à celle du Protocole II amendé ainsi qu'à un mécanisme de vérification efficace, ce dont manque la Convention. De plus, un processus devrait être amorcé pour examiner d'urgence et mettre en place un protocole additionnel relatif aux engins de guerre non explosés.

Cette année encore, nous avons regretté l'incapacité de la Conférence du désarmement à entreprendre des travaux de fond et sommes préoccupés par le fait que la plupart des résolutions de la Première Commission ne bénéficient pas de l'appui de tous les États membres et que les travaux de la Commission du désarmement sont souvent ignorés. Le problème est dû en partie au fait que les mécanismes de désarmement créés il y a 22 ans ne reflètent pas les réalités actuelles. Nos institutions et mécanismes, leur composition, leurs incidences financières et les méthodes de travail doivent être profondément réexaminées et réévaluées.

De nouveau, l'Afrique du Sud participera, avec ses partenaires et coauteurs du Nouvel ordre du jour, à la présentation d'un projet de résolution à la Première Commission. Ce texte ouvre la voie qui devrait permettre à la majorité écrasante des États d'aller ensemble vers l'instauration d'un monde libéré des armes nucléaires. De même, l'Afrique du Sud participera avec ses coauteurs à la présentation d'un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en espérant qu'il sera adopté sans vote, comme il l'a été l'année dernière. En outre, en qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, nous nous joindrons à la présentation de projets de résolution portant sur des questions qui préoccupent particulièrement le Mouvement. L'Afrique du Sud entend continuer à prendre part aux travaux de la Première Commission et à ceux de toutes les instances de désarmement et de non-prolifération en vue de parvenir à l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs et à la réduction du nombre des armes classiques au minimum nécessaire pour une légitime défense.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je suis certain que, grâce à votre expérience et à vos qualités diplomatiques, vous mènerez nos travaux au succès. La délégation chinoise vous assure de sa pleine coopération avec vous-même et avec les autres membres du Bureau. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Président de la précédente session, l'Ambassadeur Gonzalez, pour l'excellent travail effectué.

La présente session de la Première Commission se tient au tournant du siècle et à l'aube d'un nouveau millénaire. Le processus international de maîtrise des

armements et de désarmement est arrivé à la croisée des chemins. La situation internationale connaît de profonds changements. Malgré les aléas, la multipolarisation prend de l'élan et la mondialisation économique renforce les liens économiques et commerciaux entre les États. Parallèlement, des facteurs négatifs touchant à la paix et à la sécurité régionale et mondiale subsistent et se développent. Le monde est loin de connaître le calme. Un certain pays, enhardi par sa supériorité militaire, scientifique et technologique, tend à maintenir l'unilatéralisme dans les affaires internationales et à rechercher pour lui-même une sécurité absolue. Cela entrave le développement durable et fiable du processus de désarmement international.

L'histoire nous montre que la sécurité est à la fois relative et mutuelle. Un pays ne peut instaurer une véritable sécurité que si cette sécurité est fondée sur la sécurité commune de tous les pays. Aujourd'hui, grâce à la fréquence des communications et aux liens étroits entre les États, les pays du monde entier partagent de plus en plus d'intérêts communs alors qu'ils doivent faire face à des défis communs de plus en plus nombreux. L'interdépendance des États a atteint un niveau sans précédent tant en profondeur qu'en ampleur. Étant donné cet état de choses, rechercher ce que l'on appelle une sécurité absolue pour soi-même aux dépens d'autres pays ne mènera nulle part et ne bénéficiera à personne.

Le Traité sur les missiles antibalistiques, signé en 1972 par les États-Unis et l'ancienne Union soviétique, représente la pierre angulaire de la stabilité stratégique mondiale et sa signification dépasse de loin de simples relations bilatérales entre les États-Unis et la Russie. Ce traité est important pour la sécurité de tous les pays et devrait être strictement respecté. Toute tentative de violer cet instrument, sous quelque prétexte que ce soit, ne peut que saper gravement la stabilité et l'équilibre stratégique mondiaux, compromettre la confiance entre les États et avoir des effets négatifs sur la paix et la sécurité internationales et le processus de désarmement et de maîtrise des armements.

L'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, a adopté une résolution intitulée « Préserver et renforcer le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques ». Cette résolution prouve que la plupart des pays du monde espèrent maintenir la stabilité et l'équilibre stratégique mondiaux. Ils souhaitent préserver les acquis obtenus dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-

prolifération depuis la fin de la guerre froide. Ils craignent de voir compromises la confiance et la coopération entre les États par un système national de missiles antimissile.

Nous avons pris note de la récente décision du Président des États-Unis de ne pas déployer, pour le moment, un système national de défense antimissile. C'est là une sage décision. Néanmoins, nous avons également enregistré que le programme national de missiles antimissile n'a pas encore été abandonné et qu'en fait la recherche et le développement sur ce système se poursuivent. En tant qu'instance importante chargée de la sécurité et du désarmement international, la Première Commission devrait se pencher attentivement sur cette question.

À la présente session de l'Assemblée générale, la Chine se joindra à la Russie, au Bélarus et à d'autres pays pour présenter, pour la deuxième fois, un projet de résolution relatif au Traité sur les missiles antimissile balistiques. Nous espérons que ce texte recevra l'appui du plus grand nombre de pays afin qu'il puisse contribuer au maintien de la stabilité et de l'équilibre stratégiques mondiaux dans un esprit de sincérité et de coopération. Nous espérons également que les États-Unis entendront l'appel de la communauté internationale, consulteront d'autres pays sur cette question et abandonneront le programme national de défense antimissile dans les meilleurs délais, car ce programme n'est de l'intérêt de personne.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité; et son exploitation à des fins pacifiques notre aspiration commune. La prévention d'une course aux armements et l'interdiction de systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique non seulement éviteront les guerres dans l'espace mais permettront le maintien de la paix et de la stabilité sur la planète. Certains prétendent qu'aucune course aux armements n'a lieu actuellement dans l'espace. Mais notre préoccupation vient de ce qu'un certain pays cherche à acquérir une supériorité militaire dans l'espace et, par là même, une supériorité stratégique sur terre. Le fait est là et le processus est en cours. Si cette tendance négative n'était pas contenue, une course aux armements dans l'espace, ou une militarisation de cet espace, pourrait devenir une réalité dans un proche avenir.

L'histoire nous enseigne, tout comme un vieil adage, qu'un point à temps en vaut cent. L'objectif de

la maîtrise des armements est, d'abord, de prévenir l'apparition de systèmes d'armes qui pourraient compromettre la stabilité mondiale et d'empêcher une course aux armements susceptible d'être déclenchée par de tels systèmes d'armes. Qu'il y ait ou non une course aux armements dans l'espace ne devrait pas constituer, à ce stade, un facteur déterminant pour savoir si la communauté internationale accordera une attention aux dangers de la militarisation de l'espace ou d'une course aux armements dans cet espace. Cela ne devrait pas non plus servir de prétexte à certains pays pour bloquer des négociations devant mener à la conclusion d'instruments juridiques sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'humanité paierait un prix trop lourd si des mesures ne devaient être prises qu'une fois la course aux armements dans l'espace devenue réalité.

Dans ce contexte, nous constatons avec satisfaction que, lors du récent Sommet du Millénaire, le Président Poutine de la Fédération de Russie a proposé la convocation, en 2001, d'une conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace extratmosphérique. Nous appuyons cette initiative et espérons que la réaction de la communauté internationale sera positive.

De récents changements intervenus dans la situation internationale ont, une fois encore, mis en évidence la question des missiles. Malgré les divergences de vues concernant la menace posée par les missiles, un nombre croissant de pays ont compris qu'il est devenu urgent pour la communauté internationale d'étudier cette question. La Chine estime qu'il s'agit d'une question complexe qui concerne la communauté mondiale et que toute approche unilatérale ou des mesures allant à l'encontre de la stabilité stratégique mondiale ne peuvent qu'aggraver le problème plutôt que de le résoudre. Toute mesure de contrôle discriminatoire du genre cartel n'offrirait aucune solution à long terme, même si la question était temporairement réglée. Pour résoudre ce problème de manière définitive, tous les pays, et notamment les Puissances et groupes militaires, devraient respecter strictement la Charte des Nations Unies et l'ensemble des normes régissant les relations internationales, s'efforcer de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques et s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Ainsi serait créé un climat de sécurité internationale indispensable au règlement du problème des missiles.

Par ailleurs, un régime mondial de contrôle des missiles ouvert et non discriminatoire devrait être créé pour définir des critères internationaux uniformes afin de guider les pratiques de tous les pays. Nous appuyons le rôle des Nations Unies, l'Organisation internationale la plus représentative, qui est d'examiner les aspects de la question des missiles de manière complète et objective.

La conclusion heureuse, cette année, de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au cours de laquelle un Document final a été adopté, a constitué un événement majeur dans le domaine de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements. Après plusieurs coups portés au régime international de non-prolifération nucléaire, tels que les essais nucléaires en Asie du Sud et le refus par un grand pays de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le succès de la Conférence d'examen du TNP revêt une importance encore plus grande. Il démontre la volonté commune et la détermination de la communauté internationale de préserver le système d'instruments juridiques régissant la maîtrise des armements et la non-prolifération sur le plan international. Le résultat de la Conférence aidera à promouvoir le processus international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

À la sixième Conférence d'examen du TNP, et pour la première fois dans l'histoire, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement collectif et sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et de ne pas pointer leurs armes nucléaires sur quelque pays que ce soit. Nous espérons que ces engagements donneront un nouvel élan au processus de désarmement nucléaire mondial. À cet égard, nous nous félicitons de la ratification de START II et des protocoles annexes par la Douma russe, et nous demandons à l'autre État partie au Traité de terminer le plus rapidement possible sa procédure de ratification afin de permettre l'entrée en vigueur de cet instrument.

Nous espérons également que les deux États continueront de négocier de nouveaux traités sur la réduction des armes nucléaires, et ce à une date rapprochée. Ainsi seraient créées les conditions permettant à d'autres États dotés d'armes nucléaires de se joindre au processus de destruction de ces armes. Par ailleurs, le principe d'irréversibilité devraient s'appliquer au programme de désarmement nucléaire. Les armes nucléaires éliminées dans le cadre des accords de désarme-

ment devraient être détruites. Un simple transfert de l'état de déploiement à celui de mise en réserve des ogives nucléaires tout en les maintenant prêtes pour un redéploiement futur ne peut être considéré comme un véritable désarmement nucléaire.

La Chine, État doté de l'arme nucléaire, ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités ni à ses devoirs dans le domaine du désarmement nucléaire. La Chine s'est toujours prononcée en faveur de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires et elle s'est inconditionnellement engagée à ne pas utiliser en premier ces armes et à ne pas les utiliser ou menacer de les utiliser contre les États non dotés d'armes nucléaires ou contre les zones exemptes de ces armes.

La Chine dispose d'une force nucléaire limitée mais efficace à des fins de dissuasion contre toute attaque nucléaire à son encontre. Les armes nucléaires de la Chine ne menacent aucun pays. La Chine a toujours appuyé les efforts de désarmement nucléaire au niveau international et elle continue de penser que le désarmement nucléaire est du ressort de la Conférence de désarmement. La Chine a participé activement aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a figuré dans le premier groupe d'États qui ont signé cet instrument. Le Gouvernement chinois a déjà soumis le Traité d'interdiction au Congrès national du peuple pour examen et approbation. Nous espérons que le processus de ratification du Traité par le Congrès se fera rapidement, mais nous attendons également des autres pays intéressés qu'ils créent les conditions extérieures nécessaires à la ratification.

La Chine comprend les vues d'un grand nombre d'États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la transparence nucléaire. Nous appuyons l'adoption de mesures de transparence appropriées dans le cadre du processus d'élimination des armes nucléaires. Toutefois, en attendant, nous pensons que lors de l'examen de cette question, il conviendrait de prendre en compte les profondes divergences de vues des États dotés d'armes nucléaires sur la stratégie nucléaire, la force nucléaire et le climat de sécurité. Les différents pays devraient être autorisés à adopter différentes mesures de transparence à différents stades. C'est seulement ainsi que les mesures de transparence nucléaire renforceront réellement la confiance mutuelle et favoriseront la sécurité. Le maintien et le renforcement d'une stabilité stratégique et une véritable sécurité pour tous

les États sont des principes fondamentaux qui doivent être suivis.

La Chine estime que la conclusion rapide d'un protocole à la Convention sur les armes biologiques favorisera le renforcement et l'amélioration du régime international de non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive. La Chine appuie la conclusion des négociations sur le protocole avant la convocation de la cinquième Conférence d'examen de la Convention. Pour atteindre cet objectif, toutes les parties devraient joindre leurs efforts et faire preuve de la souplesse voulue. Les négociations sur le protocole devraient respecter le principe d'égalité et d'équilibre entre les droits et les obligations. Une déclaration et des mesures de vérification devraient être formulées sur la base de critères objectifs, justes et scientifiques et non pas sur le préjugé subjectif de quelques pays. Toute tentative de mener davantage d'inspections chez les autres et moins chez soi ne fera qu'entraver les négociations et les conduire à l'échec.

Il convient de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la biologie pour renforcer de façon globale l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques. Les pays intéressés devraient s'engager à abolir les cartels de contrôle des exportations qui sont incompatibles avec la Convention et son protocole. Cette question touche à l'égalité des droits des États parties et à l'universalité future du protocole. Par conséquent, son règlement approprié sera important pour la conclusion de ce protocole.

Nous constatons avec satisfaction que la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques a été généralement bonne, malgré les difficultés rencontrées depuis son entrée en vigueur il y a trois ans. Il en est ainsi grâce au ferme appui de la communauté internationale accordé au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le Gouvernement chinois continuera, comme toujours, d'honorer strictement et totalement ses obligations légales au titre de la Convention afin de contribuer à la réalisation rapide des objectifs de cet instrument.

La Chine souhaite vivement l'élimination rapide et complète de toutes les armes chimiques abandonnées par les troupes japonaises sur son territoire. Ces armes représentent une grave menace pour le peuple chinois et l'environnement. Depuis que les Gouvernements chinois et japonais ont signé, en juillet 1999, un mémorandum sur la destruction des armes chimiques aban-

données, les deux pays ont coopéré au mieux et effectué certains progrès dans ce domaine. Toutefois, le processus de destruction est déjà en retard par rapport au programme établi à cet effet par la Convention. Nous espérons que le Gouvernement japonais fera de nouveaux efforts pour régler complètement cette question dans les meilleurs délais.

Ces dernières années, la grave menace posée par les armes légères – notamment leur fabrication et le commerce illicite – au développement mondial, à la sûreté civile et à la sécurité régionale est devenue une préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Des initiatives ont été lancées aux niveaux national, régional et mondial pour régler le problème. Certains pays et régions ont adopté des mesures unilatérales ou multilatérales en fonction de leur situation locale. Des négociations sur le protocole des armes à feu à la Convention contre la criminalité transnationale organisée reprendront ce mois-ci à Vienne en vue d'une rapide conclusion. La Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects se tiendra l'année prochaine.

Les souffrances causées par les armes légères dans les pays touchés, notamment dans les pays en développement, sont une source de préoccupation pour la Chine. Nous comprenons l'inquiétude de ces pays face à ce problème et apprécions leurs efforts pour y trouver une solution. Partant de cette position, la Chine a participé activement à l'action menée sur le plan multilatéral pour régler le problème complexe des armes légères. Selon nous, pour trouver une solution à ce problème, premièrement, la communauté internationale devrait demander à tous les pays d'améliorer et de renforcer les mesures nationales pertinentes en fonction de leur propre situation afin de maintenir les armes légères sous un contrôle effectif. Deuxièmement, la communauté internationale ne devrait pas limiter ses efforts au problème lui-même mais en faire davantage afin d'éliminer la cause de ce problème. Troisièmement, tous les pays, régions et organisations internationales devraient renforcer leurs communications, leur coordination et leur coopération. Quatrièmement, la souveraineté des États devrait être respectée et la fabrication, la détention et le transfert légitime des armes légères devraient être protégés.

Tout comme d'autres délégations, la délégation chinoise est profondément déçue et vivement préoccupée par le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu, une fois de plus, mener à bien ses travaux de fond

cette année. En tant qu'organe unique de négociations multilatérales de désarmement, la Conférence ne peut oeuvrer dans le vide. Tout changement sur le plan de la sécurité internationale aurait sans aucun doute une incidence sur ses travaux. Le désarmement devrait contribuer au renforcement de la sécurité universelle. Il ne devrait pas être exploité par certains pays pour accentuer leur propre supériorité militaire tout en restreignant et en affaiblissant les capacités de défense d'autres pays ou en les privant d'une telle capacité. Ce principe doit, naturellement, être pris en compte dans les travaux de la Conférence.

La Chine estime qu'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles faciliterait le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Elle appuie donc l'ouverture et la conclusion rapides de négociations sur un tel traité au sein de la Conférence du désarmement. Notre position sur cette question demeure inchangée. Parallèlement, une série de fait négatifs, notamment ce que l'on peut qualifier de revers pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et la tentative de réduire à néant le Traité sur les missiles antimissile balistiques (ABM) et de mettre au point un système national de défense de missiles antimissile font craindre que les principes et objectifs du traité d'interdiction de la production de matières fissiles soient compromis.

L'Assemblée générale a, depuis de nombreuses années, adopté à une majorité écrasante des résolutions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces résolutions rappellent clairement que la Conférence du désarmement doit jouer un rôle majeur dans les négociations sur les instruments multilatéraux en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace, et demandent à la Conférence du désarmement de créer, dès que possible, un comité spécial sur l'espace. Au cours des dernières années aucun pays ne s'est jamais exprimé contre cette résolution. Seuls quelques États ont empêché la Conférence du désarmement de mener à bien ses travaux sur cette question entrepris au titre des résolutions de l'Assemblée générale. Étant donné la menace qui pèse sur la stabilité stratégique et l'équilibre mondiaux et l'imminence d'une course aux armements dans l'espace, la Chine estime que prévenir une telle course est plus important et plus urgent que les négociations sur un traité d'interdiction.

Compte tenu de cette situation, la Conférence du désarmement devrait au moins traiter, de façon équili-

brée, les trois questions relatives au désarmement, c'est-à-dire l'espace extra-atmosphérique, le désarmement nucléaire et le traité d'interdiction. La Chine espère que la Conférence du désarmement arrivera, l'année prochaine, à se mettre d'accord sur un programme de travail global et équilibré afin d'entamer des négociations sur ces trois questions le plus rapidement possible.

Le désarmement et la sécurité restent complémentaires. Un climat international de sécurité favorable est une condition préalable au redoublement des efforts de désarmement. Tout progrès dans le domaine du désarmement ne peut qu'amener à l'amélioration de la sécurité internationale. Si nous nous reportons aux cinq dernières années, nous constatons que les actions menées au niveau international en matière de maîtrise des armements et de désarmement n'ont jamais cessé, et ce malgré les changements profonds intervenus dans la situation mondiale. Toutes les réalisations, depuis le TNP et le Traité ABM conclu durant l'époque de la guerre froide jusqu'à la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires conclus après la fin de la guerre froide, démontrent que l'humanité recherche inlassablement la paix et la sécurité internationales au moyen de la maîtrise des armements et du désarmement. Ces traités sur la maîtrise des armements constituent une partie importante de la structure mondiale de sécurité collective établie après la Seconde guerre mondiale. Ils ont joué, et continueront de jouer, un rôle majeur dans l'instauration d'un climat de sécurité solide et stable.

Après tant d'années d'efforts, ignorer ou demander l'abandon des traités conclus par la communauté internationale en tant que « produits de la guerre froide » n'est ni juste ni sage.

Le problème qui se pose à nous actuellement est non pas de savoir si nous devrions abandonner les traités internationaux existants sur la maîtrise des armements mais bien plutôt comment consolider les réalisations en matière de maîtrise des armements et de désarmement, approfondir la coopération internationale dans ce domaine et continuer à négocier et conclure de nouveaux traités sur la maîtrise des armements. La Chine, pays épris de paix, appuie sincèrement les actions menées en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Depuis des temps anciens, les Chinois ont adopté la philosophie selon laquelle « la paix est précieuse ». Ils espèrent que le monde connaîtra la paix et qu'ils pourront vivre en harmonie avec les peuples

des autres pays. Pour se consacrer à la modernisation, la Chine a besoin d'un climat international pacifique et stable. Elle souhaite se joindre à d'autres pays dans les initiatives visant à promouvoir le développement du processus international de maîtrise des armements et de désarmement.

M. Noboru (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation japonaise je vous présente mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa cinquante-quatrième session. Je suis certain que, grâce à votre grande expérience dans le domaine du désarmement et à vos qualités diplomatiques avérées, la Commission pourra travailler de façon efficace et productive. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche.

Lors du récent Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont déclaré qu'ils n'épargneraient aucun effort pour éviter à leurs peuples le fléau de la guerre et qu'ils feraient tout leur possible pour éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Sans entrer dans le détail, ils ont lancé un message clair et simple qui devrait être répété jusqu'à ce que nos objectifs en matière de maîtrise des armements et de désarmement soient atteints et que tous les peuples de par le monde puissent vivre en paix et en sécurité.

S'exprimant l'année dernière devant la Commission, mon prédécesseur avait fait état des différents revers subis dans le domaine de la non-prolifération et avait souligné la nécessité de renverser cette tendance décourageante. Avec la conclusion heureuse de la Conférence d'examen 2000 des pays parties au Traité sur la non-prolifération (TNP), je pense que la tendance négative a, de fait, été contenue. Le Document final, unanimement adopté à la Conférence d'examen, témoigne de la volonté de la communauté internationale de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Ne perdons pas cet élan. Il nous incombe effectivement de prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre la non-prolifération et le désarmement nucléaires, comme le demande le Document final de la Conférence d'examen.

L'Assemblée générale du Millénaire se doit de prendre les mesures appropriées pour parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires. À cet

égard, comme notre Premier ministre, Yoshiro Mori, l'a expliqué au Sommet du Millénaire, le Japon a décidé de présenter un nouveau projet de résolution soulignant les moyens à prendre en vue de l'instauration d'un monde libéré des armes nucléaires. La résolution précédente, parrainée par le Japon, énonçait également les mesures susceptibles de mener à l'élimination des armes nucléaires. Cette année, je pense que nous pouvons préciser davantage encore la voie à suivre pour atteindre cet objectif compte tenu de l'accord intervenu à la Conférence d'examen du TNP.

Premièrement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est, à ce stade, ce qui importe le plus. Le fait que, sur 44 États dont la ratification est nécessaire pour la mise en oeuvre de cet instrument, 14 d'entre eux, notamment deux des États dotés d'armes nucléaires, n'ont pas encore procédé à cette ratification montre bien que la communauté mondiale doit redoubler d'efforts à cet égard. Quatre années se sont écoulées depuis l'ouverture à la signature de ce traité, et il conviendrait maintenant de fixer un objectif d'un an pour son entrée en vigueur. Pour sa part, le Japon a prôné inlassablement la ratification du Traité d'interdiction par les pays intéressés. En tant que coordonnateur de la deuxième conférence de facilitation de la ratification, le Japon a également oeuvré dans ce sens à Vienne, avec d'autres États. Les efforts en cours en vue de parvenir à un large consensus pour demander aux gouvernements des deux pays de l'Asie du Sud qui ont procédé à des essais nucléaires de signer le Traité sont, à cet égard, très encourageants. Je lance un appel à ces deux pays pour qu'ils signent le Traité dans les meilleurs délais.

Deuxièmement, lors de sa session de 2001 la Conférence du désarmement devrait entamer des négociations sur le Traité interdisant la production de matières fissiles, fondé sur le Rapport Shannon (CD/1299) et le rapport qui y figure. Il est vraiment regrettable qu'après s'être mise d'accord à deux reprises dans le passé pour entamer ces négociations, la Conférence du désarmement reste paralysée. Je pense que l'année prochaine sera une année charnière en ce qui concerne le maintien de la crédibilité de la Conférence. S'inspirant de l'action menée par les présidents successifs, la Conférence du désarmement devrait rapidement arriver à un accord sur son programme de travail et entamer de véritables négociations sur le Traité interdisant les matières fissiles afin de les conclure avant 2005.

Troisièmement, la réduction des armes stratégiques offensives effectuée par les États-Unis et la Russie est également une mesure extrêmement importante. Les résolutions de l'Assemblée générale parrainées les années précédentes par le Japon ont constamment souligné la nécessité d'accélérer le processus START, notamment la mise en oeuvre effective de START I, la mise en oeuvre rapide de START II ainsi que l'ouverture de négociations et la conclusion dans les meilleurs délais de START III. Bien que le processus marque actuellement le pas, je reconnais les efforts faits par les deux pays pour entamer des consultations. À cet égard, nous apprécions la décision du Gouvernement des États-Unis de reporter son intention de déployer un système national de défense antimissile balistique et de s'engager dans un nouveau dialogue sur cette question cruciale. J'espère que ces deux gouvernements continueront de s'efforcer de trouver un accord afin de réactiver le processus de désarmement nucléaire plutôt que d'être pris dans le cercle vicieux de la course aux armements.

Le Document final de la Conférence d'examen énonce également un certain nombre de mesures à prendre par tous les États dotés d'armes nucléaires, tels que de nouvelles initiatives unilatérales pour réduire leurs arsenaux nucléaires, l'engagement de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'égard du processus menant à l'élimination complète de ces armes et une transparence accrue pour ce qui est de la capacité de se doter d'armes nucléaires. Sans rappeler ici chacune de ces mesures, je tiens à souligner qu'elles sont toutes indispensables pour mener à l'élimination complète des armes nucléaires.

Quatrièmement, le Japon appuie totalement l'élaboration de nouvelles mesures de vérification visant à assurer un monde exempt d'armes nucléaires, tel qu'envisagé dans le Document final du TNP. À ce stade, le Japon souligne l'importance du Modèle de protocole de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et se félicite de la résolution adoptée le 22 septembre par la Conférence générale de l'AIEA énonçant les éléments d'un plan d'action en vue de promouvoir et de faciliter la conclusion et l'entrée en vigueur des accords de garanties et des protocoles additionnels.

Le projet de résolution du Japon, qui contient tous les éléments dont je viens de parler, sera présenté officiellement en temps voulu. Nous espérons que ce texte recevra le plus large appui possible.

Le deuxième point auquel le Japon attache une importance particulière est celle des armes légères. L'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que le transfert de ces armes continuent de causer de grandes pertes en vies humaines et d'énormes souffrances dans de nombreuses régions du monde. Il est encourageant de constater que différentes initiatives et mesures ont été prises aux niveaux mondial, régional et national pour faire face à ce problème. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue l'année prochaine, devrait fournir l'occasion de renforcer de telles actions et de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

Depuis 1995, le Japon a pris l'initiative de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale plusieurs projets de résolution relatifs aux armes légères et a contribué de façon substantielle aux différentes activités internationales à cet égard, notamment dans le cadre des Nations Unies. Ces contributions comprennent la création du Groupe d'études de l'ONU et du Groupe d'experts des Nations Unies sur les armes légères et des dotations de plus de 3,5 millions de dollars pour appuyer les activités de l'Organisation dans ce domaine.

Nous entendons continuer de jouer un rôle important, notamment en présentant la candidature, pour la présidence de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, d'un homme très compétent et expérimenté – l'Ambassadeur Mitsuro Donowaki – qui a présidé les deux groupes d'experts gouvernementaux des Nations Unies dont je viens de parler, lesquels ont fourni deux rapports de grande valeur en 1997 et 1999. En outre, pour faciliter le processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies, le Japon présentera à la Commission un projet de décision relatif à la date et au lieu de la Conférence. Ce texte sera présenté officiellement au Secrétariat en temps voulu.

Le Japon est également inquiet de la prolifération actuelle de missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive. Cette tendance constitue une menace à la paix et à la stabilité dans différentes régions et fragilise la sécurité du monde dans son ensemble. Au cours du XXI^e siècle, la communauté internationale aura pour tâche de relever ce nouveau défi. À cet égard, le Japon se félicite de la déclaration de la République populaire démocratique de Corée de suspendre les lancements de missiles pendant que se poursuivent des entretiens de haut niveau

avec les États-Unis. Nous invitons la République démocratique populaire de Corée à maintenir cette suspension.

J'aborderai brièvement maintenant d'autres questions également inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Premièrement, le Japon estime que les négociations sur un protocole à la Convention sur les armes biologiques devraient être terminées avant la tenue de la Conférence d'examen de cette convention, prévue l'année prochaine. Il reste encore plusieurs questions en suspens pour le règlement desquelles tous les États intéressés devraient s'efforcer de surmonter leurs divergences de vues.

Deuxièmement, pour ce qui est du Registre des armes classiques des Nations Unies, le Japon espère vivement qu'une résolution appuyant le rapport du Secrétaire général sera adoptée à une majorité écrasante. J'ajouterai à cet égard que nous saluons la participation de l'Ouzbékistan au Registre, ce qui accroît l'utilité de ce mécanisme en tant que mesure de confiance au niveau international.

Troisièmement, la Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue en septembre dernier à Genève, a traité du problème de l'emploi continu de ces armes. Depuis longtemps le Japon participe aux efforts menés pour trouver une solution à ce problème et continuera de prendre une part active aux initiatives internationales jusqu'à ce que l'objectif de « zéro victime » soit atteint.

Enfin, le Japon attache un intérêt particulier aux travaux effectués par les trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Nous apprécions particulièrement le rôle du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique pour son rôle constructif, notamment dans la préparation d'un accord sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mon intervention en vous renouvelant la pleine confiance que nous avons en votre capacité de mener nos travaux au succès. Soyez assuré de la coopération pleine et entière de ma délégation dans votre tâche.

M. Valdez Carrillo (Pérou) (parle en espagnol) : Monsieur le Président, avant tout, je tiens à vous féliciter pour votre accession à l'important poste de prési-

dent de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau qui, sous votre direction, mèneront sans nul doute nos travaux au succès.

Nous entamons une nouvelle session après une année que l'on pourrait qualifier de paradoxale du point de vue du désarmement. L'année 2000 a vu se réaliser des accords et des progrès sur certaines questions importantes, mais cette même année a été également caractérisée par la stagnation d'autres questions. D'importants traités sur le désarmement, tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, de la production, du stockage et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ont été renforcés à la suite des processus de suivi établis par les parties elles-mêmes. Néanmoins, nous avons également constaté le manque d'action et le report indéfini de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres importants instruments juridiques. En outre, des initiatives unilatérales ont été lancées qui sont incompatibles avec les engagements pris, affaiblissant ainsi certains instruments juridiques fondamentaux.

Ces développements non seulement rendent la situation complexe mais constituent un défi pour ceux d'entre nous qui sont déterminés à atteindre l'objectif plus large et plus ambitieux du désarmement nucléaire.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, il faut souligner les espoirs auxquels ont donné lieu la Conférence d'examen du TNP, au cours de laquelle un consensus a été atteint entre les États parties. Le Document final exprime l'engagement non équivoque des États dotés d'armes nucléaires à éliminer complètement leurs arsenaux. Cela a permis de renforcer le régime de non-prolifération et de revitaliser l'objectif permanent du Traité, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

Toutefois, certains problèmes subsistent, telles la réaffirmation de doctrines stratégiques nucléaires fondées sur des perspectives exclusivement unilatérales, l'absence de mesures concrètes en faveur du désarmement général et de garanties de sécurité juridiquement contraignantes à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la non-utilisation desdites armes et l'actuel état d'alerte de nombreuses armes.

Il convient de changer cette situation. Les propositions du Secrétaire général, appuyées par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire,

pourraient servir de base pour un tel changement. Elles incluent notamment la possibilité de convoquer une conférence internationale en vue de déterminer les moyens appropriés pour éliminer la menace nucléaire.

Les actions entreprises par le Pérou à cet égard comprennent, entre autres, son accession, le 1er juillet, à la vice-présidence du Comité préparatoire à la création d'un Système international de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son rôle de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Mon pays est déterminé à remplir scrupuleusement son mandat régional et sa première tâche consistera à promouvoir cet instrument afin d'obtenir les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. En décembre dernier, le Pérou a également accueilli la Conférence générale annuelle des États membres de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et a appuyé les mesures concrètes de l'Organisation pour le développement de l'énergie de la Péninsule coréenne, afin de prévenir la prolifération nucléaire dans cette région.

En tant que membre de la première zone exempte d'armes nucléaires habitée dans le monde, le Pérou souligne l'importance que revêt la création de telles zones en raison de leur contribution majeure à la promotion de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. À cet égard, nous avons fermement souligné la nécessité de renforcer l'idée d'un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires à l'exemple des zones établies par les Traités de Tlatelolco, Pelindaba, Bangkok et Rarotonga. Ce serait là une mesure concrète qui favoriserait la non-prolifération et le renforcement d'un régime universel de zones exemptes d'armes nucléaires.

Cette mesure faciliterait également la coordination nécessaire à l'examen de questions telles que la lutte contre la pollution de l'environnement causée par les déchets radioactifs, le renforcement de la réglementation du transport de ces déchets, la protection de l'habitat marin et l'élaboration de plans d'urgence.

En outre, au cours de l'année dernière, la proposition visant à déployer un système de missiles antimissile nous a vivement préoccupés. Ce projet va à l'encontre des engagements pris au titre du Traité sur la limitation des missiles antibalistiques (ABM) et sa réalisation aurait des répercussions négatives sur le climat de confiance indispensable pour mettre en place le

processus progressif de réduction des armes nucléaires et la poursuite du désarmement mondial.

En revanche, nous avons été satisfaits de la récente décision du Président des États-Unis de reporter la mise au point de ce système. Nous espérons qu'ainsi l'intégrité et la validité du Traité ABM seront préservées.

Le Pérou tient à souligner l'importance que revêt à ses yeux la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue en 2001. Mon pays attache un vif intérêt à cette question car les armes légères et de petit calibre augmentent le niveau de violence de différentes organisations criminelles qui, à l'intérieur des États, posent une réelle menace à la sécurité nationale et régionale. Qui plus est, les principales victimes de ces actes criminels sont des civils innocents.

À cet égard, le Pérou réaffirme sa volonté de promouvoir un consensus international. En Amérique latine, ces problèmes sont étroitement liés au crime organisé, à la subversion et au trafic de stupéfiants, particulièrement nocifs et destructeurs pour la population. Au Pérou, nous avons établi un cadre juridique afin de pénaliser les détenteurs illégaux d'armes à feu et de réglementer l'acquisition et la détention de ces armes.

Pour s'attaquer à ce problème, il est essentiel d'instaurer des mesures de coopération internationale destinées à réduire, puis à prévenir la prolifération et l'accumulation excessive de ces armes. Cependant, les solutions envisagées devraient tenir compte des caractéristiques propres à chaque État.

En ce qui concerne d'autres domaines du désarmement, le Pérou reconnaît également qu'il convient de continuer d'oeuvrer en vue de l'élimination totale des mines antipersonnel. Nous nous sommes félicités de la tenue, en septembre dernier, de la deuxième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa. La présence continue de ces armes exacerbe les tensions, sape la confiance, rend plus difficiles les efforts diplomatiques menés pour trouver des solutions pacifiques aux conflits. Les mines antipersonnel constituent également une réelle menace pour des milliers de civils innocents qui en sont les principales victimes.

Le résultat de la réunion prouve clairement la volonté politique des États de continuer d'avancer vers l'universalisation de la Convention et l'interdiction

complète de ces armes qui frappent aveuglément. Nous avons constaté, lors de la réunion, les progrès importants effectués dans le domaine du déminage et de la destruction des stocks de mines. Vingt-deux États se sont déjà associés à ce dernier processus.

Sur la base de sa propre expérience, le Pérou s'engage à éliminer totalement ces armes et appuiera, comme par le passé, une déclaration de l'Assemblée générale encourageant les États à signer et à ratifier la Convention d'Ottawa ou à y adhérer le plus rapidement possible.

Le Gouvernement du Pérou tient également à souligner le rôle important que le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, joue et peut continuer à jouer en tant qu'instance de discussions et de promotion du consensus en vue d'une action commune sur les questions cruciales de l'ordre du jour international. Il convient de mettre l'accent sur le dernier rapport du Secrétaire général sur le Centre. Ce dernier a en effet lancé des projets dans le but d'une meilleure compréhension de la relation entre la sécurité et le développement et d'une amélioration du rôle de l'Organisation des Nations Unies comme catalyseur, à l'échelle régionale, d'activités en faveur de la paix et du désarmement, et il a montré sa neutralité politique dans les débats sur les questions de sécurité et de développement. Toutefois, cette capacité dépend de la mise à disposition de ressources suffisantes pour permettre au Centre d'atteindre ses objectifs. Nous prions les États Membres – notamment les États d'Amérique latine et des Caraïbes – de continuer à contribuer au renforcement du Centre et à son programme de travail.

Nous devons progresser dans l'adoption de mesures de consolidation de la confiance en tant que base du désarmement régional et général, ce qui peut aider à réorienter les ressources financières importantes actuellement utilisées aux fins de sécurité vers la promotion du bien-être et du développement de tous les peuples du monde. Ces mesures, conjointement à la mise en place d'un système économique international équitable, ne pourront que bénéficier à la personne humaine, à la promotion du développement ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, et à travers vous le Myanmar, pour votre élection fort

méritée à la présidence de la Commission. Nul doute que, grâce à vos qualités reconnues, vous conduirez nos travaux à un résultat fructueux. Soyez assuré de la coopération sans réserve de ma délégation. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et exprimons notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez du Chili, pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

Au cours des 50 dernières années, le Costa Rica a fait du désarmement un élément central de ses activités quotidiennes. Nous n'avons ni armes, ni armée. Nos enfants n'ont jamais vu un hélicoptère armé, ni un char, ni un navire de guerre. Sur notre territoire, nous avons des écoles mais pas de casernes. Le Costa Rica n'a pas confié sa sécurité à la force des armes. Tout au contraire, mon pays a placé sa confiance dans le droit international et les mécanismes multilatéraux. La seule garantie de sécurité du Costa Rica est l'interdiction de l'emploi de la force, qui place notre protection sous l'égide de l'Organisation et de ses mécanismes multilatéraux. Parallèlement, nous avons reconnu que toute manifestation visant à détenir des armes est contraire aux objectifs de la paix, de la sécurité et du développement qui doivent guider les relations dans le monde moderne. Aujourd'hui, nous constatons à quel point l'accumulation d'armes et de munitions est un obstacle réel à la paix et une menace directe à la sécurité de toutes les nations qui, comme la nôtre, sont éprises de paix.

C'est pourquoi mon pays est fermement attaché à la poursuite du désarmement général et complet au moyens d'instruments internationaux juridiquement contraignants. Ces instruments sont les piliers essentiels d'un monde plus sûr, plus stable où tous les membres de la communauté internationale assumeront leurs responsabilités afin de construire un avenir meilleur pour tous. À cette fin, la codification et l'adoption de nouvelles normes internationales dans le domaine du désarmement doit recevoir la plus haute priorité dans l'ordre du jour international. Le Costa Rica entend participer activement à ce processus de codification et d'élaboration de normes internationales en matière de désarmement. C'est pourquoi aujourd'hui nous essayons de trouver un lieu approprié dans les grands organes chargés de cette responsabilité, telle la Conférence du désarmement, l'instance multilatérale spécialisée pour promouvoir le désarmement sous toutes ses formes.

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée il y a moins d'un mois, nos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés solennellement à « n'épargner aucun effort pour libérer nos peuples du fléau de la guerre » et, à cette fin, ils ont réaffirmé leur volonté d'éliminer les armes de destruction massive et le commerce illicite des armes et d'appuyer les efforts régionaux de désarmement. Notre mandat est clair. La Commission doit mettre en oeuvre les instructions émanant directement des plus hautes autorités politiques de la communauté internationale. Nous ne pouvons avancer ni excuses, ni objections.

C'est pourquoi il nous faut suivre l'exemple de nos chefs d'État qui ont appelé tous les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel à le faire le plus rapidement possible. Le Costa Rica appuie fermement les différents projets tendant à supprimer une fois pour toutes ce type d'armes cruelles et frappant aveuglement. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les programmes de déminage et d'aide aux victimes et à l'éducation des populations menacées.

La vente d'armes sans discernement facilite et favorise l'instabilité politique et la violation des droits de l'homme. Les arsenaux d'armes légères prolongent les conflits armés et rendent plus complexes les processus de paix. En outre, la facilité d'accès aux armes légères intensifie le degré de violence des crimes de droit commun. Face à cette situation, nous devrions tirer pleinement profit de l'occasion qui sera offerte par la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects pour élaborer des normes contraignantes afin de combattre le trafic et la production illicite des armes légères et de petit calibre. Lors de cette conférence, qui se tiendra l'année prochaine, nous devrions adopter des mesures concrètes afin d'empêcher tout transfert d'armes, de munitions, de technologies militaires et de technologies à double usage dans les zones de conflit et les régions non démocratiques qui violent les droits de l'homme, soutiennent le terrorisme et commettent des actes d'agression.

Conformément au mandat qui nous a été confié par nos chefs d'État, nous devrions concevoir des mécanismes destinés à collecter, confisquer et détruire les excédents d'armes légères. Il nous faut présenter un système d'information et de vérification qui garantisse que, dûment autorisés, ces transferts d'armes ne seront pas détournés à des fins illicites. Il est essentiel de réduire la capacité de production d'armes et d'entamer

un véritable processus de reconversion de l'industrie de l'armement. En outre, nous devrions établir des contrôles et imposer des limites sur la production, la possession et le commerce des armes légères dans chacune de nos juridictions afin d'empêcher qu'elles soient utilisées aux fins de crimes, de terrorisme ou de soulèvement.

Il est désolant de constater que, paradoxalement, les principaux exportateurs d'armes se trouvent parmi les membres permanents du Conseil de sécurité et les principales puissances industrielles. Ils ont une responsabilité particulière en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, il est essentiel que les pays qui produisent et font le commerce des armes exercent un contrôle efficace sur leurs exportations et adoptent des mesures fermes pour combattre la fabrication illicite d'armes et leur trafic.

Si l'on veut mettre fin au commerce illicite d'armes et de munitions il convient d'organiser, à l'échelle mondiale et régionale, une campagne de coopération multinationale et de faire appel à l'aide internationale pour renforcer les contrôles douaniers et frontaliers, accroître la coordination avec les forces de police et identifier toutes les armes disponibles. À cet égard, nous avons présenté à toutes les délégations un projet de code de conduite international sur les transferts d'armes. Ce projet a été préparé par 19 prix Nobel de la paix, des institutions et, notamment, par l'ancien Président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sánchez. Ce document, publié le 24 février 2000, est disponible sous la cote A/54/766.

Le Costa Rica entend prôner l'interdiction de tout transfert de matériel et de personnel militaires et de tout appui financier et logistique aux États dont les forces militaires, paramilitaires ou de sécurité participent ou contribuent à la violation des droits de l'homme. Cette interdiction devrait également s'appliquer aux États qui ne respectent pas les garanties minimales démocratiques et civiles. L'exportation des armes doit être interdite aux pays qui ne déclarent pas leurs transferts au Registre des Nations Unies ainsi qu'à ceux qui n'ont pas signé les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et au désarmement. Selon nous, toutes ces mesures doivent faire l'objet d'un accord international contraignant.

Nous sommes tout à fait conscients du danger que certaines activités criminelles transnationales repré-

sentent pour les pays les plus vulnérables. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative des petits États insulaires tendant à éradiquer les activités criminelles qui menacent leur stabilité et leur sécurité. Nous appuyons également l'initiative ayant pour but de déclarer les Caraïbes zone de paix.

Le Costa Rica condamne, en toutes circonstances, la mise au point, la détention, l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Nous estimons que, d'un point de vue éthique et juridique, aucune situation ne justifie l'existence de ce type d'armes de destruction massive. Aucun État n'a le droit de mettre en danger la survie de l'espèce humaine.

Nous appelons fermement tous les pays qui ne sont pas encore parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à adhérer à ces instruments le plus rapidement possible et sans condition. L'universalisation de ces traités est indispensable si l'on veut garantir la sécurité mondiale. Nous nous félicitons des résultats positifs de la Conférence d'examen du TNP tenue cette année et réaffirmons que la non-prolifération doit être accompagnée d'un régime mondial consacré par le désarmement nucléaire complet. Seul un désarmement nucléaire complet sous contrôle international strict et effectif assurera la sécurité mondiale. À cet égard, nous appuyons la convocation à une date rapprochée d'une conférence internationale pour examiner les moyens d'éliminer les dangers nucléaires, comme le recommande la Déclaration du Millénaire.

Nous demandons de nouveau aux puissances nucléaires de faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute nouvelle source de tension ou de défiance. À ce sujet, nous ne pouvons pas taire notre inquiétude à l'égard du projet et de l'étude de systèmes de défense antimissile balistiques. L'espace extratmosphérique doit être réservé à des activités pacifiques au bénéfice de l'humanité tout entière.

Le Costa Rica, membre de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine, appuie fermement la création et la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires. Mon pays est fier d'être partie au Traité historique de Tlatelolco qui a établi, pour la première fois, une zone de ce type, et nous apprécions la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la paix et à la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous demandons fermement à la communauté interna-

tionale de tenir compte du souhait des États de créer de nouvelles zones de ce type.

Enfin, nous devons rappeler la relation entre le désarmement et le développement. La réduction des dépenses militaires est un sujet d'une importance particulière pour les États en développement. Nos ressources sont limitées et nous ne pouvons pas les gaspiller. Nous devons investir intensivement et systématiquement dans nos ressources humaines. Nous devons lutter pour le développement économique, la justice sociale et la mise en place d'institutions démocratiques. À cet égard, outre qu'elles sont une source constante de tension et de répression, les armées pèsent lourdement dans nos budgets. Aujourd'hui, nous demandons que les ressources économiques investies de par le monde dans les armes classiques et nucléaires soient utilisées pour promouvoir un développement économique et social meilleur ainsi qu'une véritable justice entre tous les peuples. Telle est la véritable tâche de la Commission.

M. Bebars (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vous conduirez nos travaux avec la plus grande efficacité. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez, pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission durant la cinquante-quatrième session, et adresser mes félicitations à tous les membres du Bureau.

J'espère vivement qu'un esprit positif animera les débats de la Première Commission, comme cela a été le cas durant les travaux de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). Cet esprit nous a permis d'aboutir au consensus et d'adopter le Document final de la Conférence qui représente un résultat tangible sans précédent au regard de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

En ce début des travaux de la Première Commission sur les questions de désarmement inscrites à son ordre du jour, il convient de souligner les priorités de la communauté internationale en matière de désarmement. Ces priorités sont clairement définies dans le Document final de 1978 de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui, dans le cadre du désarmement, a accordé la plus haute priorité aux armes nucléaires, puis aux

autres armes de destruction massive et aux armes classiques. Dans le cadre de nos engagements, ces priorités doivent guider nos travaux. À cet égard, nous espérons qu'un accord interviendra rapidement sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Avec la fin de la guerre froide, les peuples ont aspiré à une ère nouvelle caractérisée par la paix, la sécurité et la stabilité, une ère dans laquelle le spectre de la guerre nucléaire et la menace de l'anéantissement total de l'humanité disparaîtraient, une ère dans laquelle la communauté internationale abandonnerait les doctrines militaires obsolètes fondées sur le principe de la dissuasion nucléaire. Malheureusement, les armes nucléaires et les arsenaux nucléaires militaires continuent de proliférer et les programmes nucléaires de pointe qui vont au-delà de la teneur des mesures de protection sont maintenus. En outre, certains États continuent de faire la sourde oreille à l'appel lancé par la communauté internationale pour qu'ils adhèrent au TNP et placent leurs activités nucléaires sous le régime des garanties internationales. De même, certains États continuent de s'accrocher aux doctrines dépassées de dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne l'élimination des armes nucléaires, différentes initiatives ont été présentées, notamment celle de la Coalition pour un nouvel ordre du jour dont l'Égypte est membre. Nous sommes encouragés par l'ample appui accordé aux projets de résolution parrainé au cours de ces deux dernières années. Nous espérons que le texte de cette année sera adopté à une majorité écrasante exprimant ainsi l'intention de la communauté internationale de tenir les engagements pris durant la sixième Conférence d'examen des partis au TNP, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs armes nucléaires, comme le prévoit l'article VI du Traité.

Nous nous félicitons à nouveau de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale pour étudier les moyens d'éliminer les risques nucléaires, proposition qui a été avalisée par les chefs d'État ou de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire adoptée au Sommet du Millénaire. Nous espérons qu'une telle conférence pourra se tenir dans un très proche avenir, car elle constituerait une mesure additionnelle vers la mise en oeuvre de l'initiative de 1998 du Président Hosni Moubarak relative à la tenue d'une conférence internationale pour étudier les

moyens de débarrasser le monde des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires.

Les armes nucléaires et autres armes de destruction massive posent une menace à l'humanité tout entière. C'est pourquoi la raison impose un effort international unifié pour favoriser l'instauration d'un climat propice à l'élaboration des mécanismes nécessaires pour éliminer complètement cette menace. La Conférence du désarmement, en tant qu'instance internationale appropriée pour la négociation des questions de désarmement devrait se voir confier ce mandat. Nous regrettons qu'en l'espace de trois ans, la Conférence n'ait pu se mettre d'accord sur un ordre du jour. Nous regrettons également le manque de volonté politique, notamment parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires, pour engager des négociations multilatérales constructives menant au complet respect de leurs engagements au titre de l'article VI du TNP. Une telle attitude, notamment après le résultat de la Conférence d'examen du TNP, non seulement va à l'encontre de leurs engagements généraux pris au titre de l'article VI et ceux pris durant la sixième Conférence d'examen, mais compromettent également les principes et objectifs du Traité. C'est pourquoi le processus global des travaux dans ce domaine devrait se fonder sur les quatre principes suivants :

Le premier a trait à la nécessité d'établir un traité international non discriminatoire interdisant les armes nucléaires et un traité d'interdiction des matières fissiles dans un contexte plus large, y compris les stocks de ces matières.

Le deuxième porte sur la nécessité, pour la communauté internationale, de reconnaître que le recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires met en danger la paix et la sécurité internationales.

Le troisième est relatif à la nécessité de convenir d'arrangements internationaux pour assurer l'interdiction de recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes. Nous espérons que la Conférence du désarmement oeuvrera utilement à cette fin et se mettra d'accord sur des arrangements allant au-delà de la teneur des résolutions 255 (1968) et 984 (1995) et incluant des éléments portant sur la crédibilité et la dissuasion.

Le dernier principe concerne, dans le contexte de la Conférence du désarmement, la nécessité d'un engagement ferme pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous regrettons que la Conférence n'ait

pu traiter ce sujet. Nous soulignons combien il est important de mettre fin, avant qu'il ne soit trop tard, à la course aux armements qui est nuisible et constitue un gaspillage d'énergie humaine. En cas d'échec d'une négociation sur une résolution relative à la course aux armements, nous aurions les mains liées face aux dangereux progrès technologiques contrôlés par une minorité de nations. Faut-il attendre qu'un désastre se produise pour agir?

Tout progrès vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires doit commencer par de sérieux efforts régionaux ayant pour objectif de réaliser le désarmement nucléaire et de débarrasser le monde des dangers nucléaires. Au Moyen-Orient, tous les États de la région se sont engagés à parvenir à ce noble objectif en adhérant au TNP et en se conformant à toutes les obligations y relatives, à l'exception d'un pays, Israël, qui refuse de se joindre aux efforts régionaux et continue de retenir l'option nucléaire sur la base de doctrines dépassées de dissuasion. Pour faire face à cette position inflexible, la communauté internationale s'est unie en adoptant le Document final de la sixième Conférence d'examen du TNP, qui a rappelé l'importance que revêt l'adhésion d'Israël au Traité et la mise de ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA. Cet appel répété reflète le caractère particulier de la situation au Moyen-Orient et réaffirme la nécessité de suivre la mise en oeuvre de la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 1995 sur le Moyen-Orient.

L'Égypte est consciente que l'examen de la question de la menace de prolifération nucléaire au Moyen-Orient revêt un caractère d'urgence et ne peut être reporté ou traité du bout des lèvres. L'Égypte a ainsi intensifié ses efforts pour débarrasser la région de la menace nucléaire et du danger que représente le maintien d'installations nucléaires non soumises aux garanties intégrales de l'AIEA.

Les initiatives suivantes ont reçu un appui international large et consolidé : en 1974, l'Assemblée générale a adopté, pour la première fois, une résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Depuis 1980 cette résolution a été adoptée par consensus. L'Assemblée générale a, chaque année, adopté à une majorité écrasante une résolution sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, demandant à Israël, seul État de la région à n'être pas partie au TNP, d'y adhérer sans plus tarder et de renoncer à l'option nucléaire. En

avril 1990, le Président Moubarak a pris l'initiative d'appeler à l'élimination de toutes les armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs au Moyen-Orient afin d'écarter les dangers posés par ces armes et de prolonger l'initiative égyptienne appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté annuellement une résolution de consensus demandant que toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient soient placées sous les garanties intégrales de l'AIEA. En outre la Conférence du désarmement examine chaque année la question de l'ordre du jour relative aux capacités nucléaires d'Israël et au danger qu'elles représentent. En 1990, la Commission du désarmement a adopté des directives générales pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires qui peuvent servir de base pour l'établissement d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient. La sixième Conférence d'examen du TNP a affirmé qu'Israël doit adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA afin que soit réalisée l'adhésion complète du Moyen-Orient au Traité.

Malgré tous ces efforts, Israël n'a pas encore réagi aux appels de la communauté internationale pour qu'il adhère au TNP et place ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'AIEA. Israël n'a pas non plus répondu aux suggestions faites aux niveaux international et régional d'engager des négociations sérieuses sur les aspects de fond et de procédure en vue de libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Cela renforce notre détermination à réaliser des progrès réels et importants pour protéger le Moyen-Orient du fléau des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

La transparence en matière de désarmement signifie la transparence dans tous les types d'armes et dans les technologies militaires connexes, notamment les armes de destruction massive. Cette transparence ne se limite pas à certains types d'armes. Elle doit contribuer à une vision plus claire en ce qui concerne l'accumulation excessive de tous les types d'armes qui mettent en danger la paix et la sécurité et doit faire office de mécanisme d'alerte rapide.

Selon nous, la transparence dans le domaine des armes de destruction massive est tout aussi importante que la transparence en matière d'armes classiques car la sécurité est une et indivisible. Malgré l'appui de l'Égypte au Registre des armes classiques des Nations

Unies en tant que mesure de consolidation de la confiance, nous pensons que les réunions des experts gouvernementaux chargés de l'examen de la question, notamment celle tenue cette année, n'ont pas réussi à étendre la portée du Registre pour qu'il couvre les dotations militaires réalisées au moyen de la production nationale. Ces réunions n'ont pas non plus réussi à ajouter d'autres types d'armes de destruction massive à la liste, ce qui est en contradiction avec ce que prévoyait la résolution 46/36 L, qui appelait à la création dudit Registre, et conduit donc à la rigidité et à la faiblesse de cet instrument.

L'Égypte estime que la communauté internationale doit s'opposer à toutes tentatives qui pourraient menacer la sécurité humaine, notamment celle des femmes et des enfants. L'Égypte condamne l'utilisation de civils innocents comme boucliers ou cibles de représailles dans les conflits armés. C'est pourquoi l'Égypte appuie la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects en vue de réduire et de soulager les souffrances des civils exposés au fléau de la guerre. À cet égard, l'Égypte a participé à la première réunion préparatoire à la Conférence et participera aux futures réunions dans le but d'aider à établir des principes solides indispensables au succès de la Conférence 2001.

Dans ce contexte, nous rappelons que la responsabilité du commerce illicite des armes légères n'incombe pas uniquement aux parties bénéficiaires; il s'agit également d'une obligation juridique et morale pour les États qui fabriquent et exportent des armes et qui doivent appliquer plus strictement les mesures relatives à l'exportation.

Malgré tout l'intérêt que nous portons à la question des armes légères et notre décision de participer aux initiatives internationales pour organiser et contenir leur maniement, nous sommes conscients de la nécessité d'examiner attentivement toutes les questions de désarmement, en accordant une priorité aux armes nucléaires car elles sont les plus destructrices. L'accent mis sur les armes nucléaires ne doit toutefois pas éclipser l'intérêt croissant porté aux armes légères, aux mines antipersonnel et autres armes. Nous avons besoin d'examiner ces questions de manière approprié et globale.

En ce qui concerne les mines terrestres, l'Égypte est l'un des pays du monde les plus touchés. Le nombre de mines et autres engins explosifs disséminés dans le

sol égyptien par les forces en conflit, est estimé à 23 millions. Pour traiter ce problème, l'Égypte a, entre autres, coopéré avec le service antimines des Nations Unies, ce qui s'est traduit par une visite en Égypte en février 2000 et par la préparation d'un rapport sur le problème des mines en Égypte.

Nous remercions vivement le service antimines des Nations Unies pour son action et espérons à l'avenir coopérer avec d'autres pays pour libérer l'Égypte de ces explosifs qui ont entravé le développement au cours des 50 dernières années et détruit la vie de femmes, d'enfants et de personnes âgées dans mon pays.

Tout en reconnaissant l'objectif humanitaire du traité, l'Égypte continue de maintenir sa position en ce qui concerne la Convention d'Ottawa qui, à son avis, manque de la vision nécessaire pour traiter de manière globale tous les aspects liés aux mines antipersonnel. L'Égypte a réaffirmé cette position dans maintes instances et il n'est donc pas nécessaire de la rappeler une nouvelle fois ici.

M. Babaa (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et à vous assurer de notre coopération pleine et entière dans l'accomplissement de votre tâche afin que nos travaux soient couronnés de succès. Je saisis cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau. J'ai également le plaisir d'adresser mes félicitations à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa déclaration complète sur les efforts entrepris dans le domaine du désarmement. Nous espérons que ces efforts aboutiront au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale a été témoin, depuis notre dernière réunion, d'événements positifs et négatifs en ce qui concerne les questions de désarmement, constat que vous-même, Monsieur le Président, avez fait dans votre intervention d'ouverture. Les événements positifs comprennent, en premier lieu, la Déclaration du Millénaire dans laquelle les chefs d'État ont appelé à l'élimination des dangers posés par la prolifération des armes de destruction massive et du fléau de la guerre qui ont causé la mort de plus de cinq millions de personnes au cours de la dernière décennie. Dans cette déclaration, ils ont également appelé à la cessation des activités des groupes mafieux qui ont recours aux armes pour provoquer des conflits afin de

préserver leurs propres intérêts étroits. Le mont du racket constitué par les ventes d'armes a atteint l'année dernière 30,3 milliards de dollars, un chiffre record. Des études ont également fait état d'une augmentation des dépenses militaires, ce qui a eu un impact négatif sur les efforts de désarmement.

Un autre événement notable a été l'accord historique réalisé à New York en mai dernier durant la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la ratification d'un document que le Secrétaire général a qualifié de pas important dans la voie de la réalisation du rêve de l'humanité de construire un monde pacifique à l'abri de la menace nucléaire. Nous nous félicitons de l'engagement politique des cinq Puissances dotées d'armes nucléaires à l'égard de ce document et de leur détermination d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, soit environ 35 000 ogives nucléaires. Nous espérons qu'ils respecteront leurs engagements afin que nous puissions instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et qu'ils seront en mesure d'étendre leur assistance technique aux États non nucléaire pour leur permettre d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du TNP.

Le TNP ne peut rester viable que si toutes les Puissances nucléaires s'engagent à éliminer progressivement leurs arsenaux nucléaires et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Si nous voulons maintenir la confiance, nous devons nous orienter vers le retrait de l'état d'alerte des missiles nucléaires et le retrait de toutes les armes nucléaires des bases étrangères et des eaux internationales. L'argent consacré au maintien de ces armes devrait être utilisé à l'amélioration des conditions de vie des peuples les plus pauvres, ce qui permettrait d'éradiquer les maladies endémiques et la pauvreté et d'améliorer leurs systèmes éducatif et de santé.

La communauté internationale met l'accent sur l'importance du TNP, mais Israël refuse d'entendre les appels lancés pour qu'il mette fin à son programme d'armes nucléaires. La capacité nucléaire d'Israël continue d'augmenter et de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Cette capacité met en danger le monde arabe, depuis le Golfe jusqu'à l'Atlantique. La menace d'une catastrophe nucléaire résultant de l'acquisition par Tel Aviv de plus de 200 ogives nucléaires est grave, sans compter les armes classiques, biologiques, chimiques et autres. Israël les a acquises avec la bénédiction d'une grande Puissance

nucléaire qui use d'un double langage en aidant Israël à mettre au point sa technique nucléaire pour lui permettre de fabriquer des armes de destruction massive alors qu'elle empêche d'autres pays d'utiliser la technologie nucléaire à leur disposition à des fins pacifiques. Grâce à la protection de cette grande Puissance, Israël continue de renforcer sa capacité nucléaire sur terre, sur mer et dans les airs. De fait, il y a quelques semaines, il a été rapporté que Tel Aviv avait reçu trois sous-marins de type « Dauphin » d'une grande Puissance européenne. Ces bâtiments peuvent embarquer des missiles de croisière et lancer des ogives nucléaires. Lesdits sous-marins ont d'ailleurs procédé avec succès à des essais dans l'océan Indien.

L'armée israélienne dispose de toutes les catégories d'armes et est déterminée à les utiliser. Ces derniers jours, nous avons vu que l'armée utilise ces armes pour tuer et blesser nombre de Palestiniens innocents, des hommes, des femmes et des enfants et détruire leurs biens simplement parce qu'ils protestent contre la colonisation et réclament le respect de leurs droits et de leur dignité.

Nous avons évoqué cette très importante question car nous sommes convaincus que tant que la communauté internationale ne prendra pas des mesures efficaces pour contraindre Israël à adhérer au TNP, à éliminer ses armes nucléaires, à répondre à l'appel de la communauté internationale de devenir partie d'une zone exempte d'armes nucléaires et à placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA, toutes les initiatives ayant pour but de mener à la non-prolifération resteront lettre morte, tout comme celles de la communauté en direction du désarmement.

Selon nous, la ratification par la Fédération de Russie du Traité START II et la décision des États-Unis de reporter le déploiement d'un système national de défense antimissile sont des développements positifs qui devraient renforcer la confiance et permettre d'avancer vers la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, certains événements négatifs nous préoccupent. Il s'agit notamment de l'incapacité de la Conférence du désarmement à établir un ordre du jour acceptable. Nous espérons qu'un compromis sera atteint très prochainement à cet égard.

Nous nous félicitons de la convocation, en 2001, d'une conférence internationale sur toutes les questions relatives au commerce illicite des armes légères. Nos saluons également les efforts entrepris par certains

pays africains pour collecter et détruire ces armes afin d'améliorer leur situation sociale et économique. La communauté internationale doit aider les États intéressés à mettre en place un système complet pour traiter de cette question et fournir les ressources nécessaires. Je tiens également à mentionner la récente Conférence, tenue au Canada, sur les enfants touchés par la guerre. Nous appuyons les recommandations de cette conférence pour sauver ces enfants, les protéger de la violence et leur permettre de vivre dans la dignité.

Mon pays a adhéré à la plupart des accords internationaux sur le désarmement nucléaire. Cependant, nous avons besoin d'examiner quelques accords qui s'attachent à certaines questions et en éludent d'autres. À cet égard, je me référerai à la Convention d'Ottawa qui passe sous silence les responsabilités des pays belligérants qui ont enfoui des mines dans les territoires d'autres pays. Les pays touchés ont besoin d'une assistance au déminage. La Libye est l'un des pays qui ont souffert des mines disséminées dans son territoire durant la Seconde guerre mondiale. Nous demandons donc aux pays responsables de cet état de choses d'assumer leurs responsabilités.

Pour terminer j'exprime l'espoir que la Commission du désarmement n'épargnera aucun effort pour arriver à un accord sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires dans le domaine du désarmement afin de surmonter les difficultés rencontrées par la communauté internationale, de mettre fin aux dépenses croissantes liées à l'achat d'armes et d'aider financièrement les pays en développement pour leur permettre d'aller de l'avant et de récolter les fruits de la mondialisation.

M. Kongstad (Norvège) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération.

La présente Assemblée générale est la première du XXI^e siècle. Dans la Déclaration du Millénaire, nos chefs d'État ou de gouvernement ont dit leur détermination de lutter pour l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. La tâche qui nous revient est de contribuer à la réalisation de cet objectif. La volonté politique est l'un des éléments clés pour nous permettre progresser. Qu'elle se manifeste dans nos actions en vue d'instaurer la paix, la sécurité et le désarmement.

Je voudrais évoquer quelques questions qui, selon nous, devraient être mises au rang des priorités dans nos travaux.

Les menaces qui ont motivé, il y a quatre décennies, la campagne de promotion d'un régime mondial de non-prolifération restent très réelles aujourd'hui. Notre objectif ultime demeure le désarmement nucléaire complet. Une adhésion plus large aux instruments internationaux et leur application sont nécessaires pour atteindre cet objectif. Si nous ne réussissons pas à réduire l'importance politique et stratégique des armes nucléaires, nos efforts en vue de la non-prolifération resteront vains.

Le résultat positif de la Conférence d'examen 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est source d'un nouvel optimisme. La Conférence a réaffirmé l'importance de l'intégrité du Traité pour la paix et la sécurité internationales. De nouvelles mesures concrètes systématiques et progressives en direction du désarmement nucléaire et de la non-prolifération ont été identifiées et acceptées.

Le programme d'action énoncé au paragraphe 15 du Document final de la Conférence d'examen de 2000 est un résultat significatif. Nous nous félicitons particulièrement de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

Le Gouvernement norvégien confirme les engagements pris à la Conférence d'examen de 2000 et agira de façon à mettre en pratique les conclusions auxquelles est parvenue la Conférence. Selon nous, l'Assemblée du Millénaire devrait confirmer à nouveau et consolider les résultats de la Conférence d'examen du TNP. Le défi que nous avons à relever est de mettre à profit le résultat de la Conférence et de traduire les paroles en actes. Le Document final de la Conférence devrait être interprété comme une base pour des mesures concrètes et une action systématique et progressive afin d'atteindre les objectifs du Traité.

Le processus du TNP nous offre le cadre dont nous avons besoin. Nous appelons tous les États à oeuvrer activement pour réaliser les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et mettre en application les mesures convenues. Nous espérons que les résultats importants de la Conférence d'examen inciteront les États qui ne sont pas encore parties à l'accord à revoir leur position. L'adhésion universelle

au Traité et le plein respect de ses dispositions par toutes les parties demeure le meilleur moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Les signaux émanant des négociations de désarmement entre les États-Unis et la Fédération de Russie sont de la plus haute importance, non seulement dans le cadre du désarmement nucléaire bilatéral mais également dans celui des efforts mondiaux en vue d'empêcher toute nouvelle prolifération d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons de la ratification de START II par la Fédération de Russie, au début de cette année. Cette mesure représente une importante contribution à l'objectif vers lequel nous tendons tous. Une prochaine entrée en vigueur et la pleine mise en oeuvre de START II ainsi que la conclusion des négociations de START III en vue de parvenir à de nouvelles réductions stratégiques importantes seront particulièrement utiles pour le processus du désarmement nucléaire. Nous encourageons la Fédération de Russie et les États-Unis à négocier et à mettre en oeuvre de nouvelles mesures destinées à la réduction des armes stratégiques.

Nous estimons qu'une plus grande transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de leurs capacités en matière d'armes nucléaires et la mise en oeuvre d'accords au titre de l'article VI du TNP peuvent être des mesures significatives menant au désarmement nucléaire, comme la Conférence d'examen du TNP l'a elle-même reconnu.

Les négociations sur START III et des mesures de transparence précises pour ce qui est des stocks d'armes stratégiques sont deux initiatives qui permettraient de réduire l'importance des armes nucléaires et contribueraient grandement à instaurer un meilleur climat au niveau de la coopération internationale de façon à démontrer l'attachement au suivi des mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP.

Le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (ABM) constitue la pierre angulaire de la stabilité stratégique car il contribue au processus plus large de désarmement et de maîtrise des armements. Nous saluons la réaffirmation par la Fédération de Russie et les États-Unis de leur engagement à l'égard du Traité ABM et du renforcement, de la préservation et du maintien de cet instrument. Nous demandons instamment aux parties de poursuivre leur coopération sur cette base.

Un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires est un élément clé de la stratégie globale pour contenir et éliminer les armes nucléaires. Pour la Norvège, la conclusion d'un tel traité à la Conférence du désarmement reste une haute priorité. Le moment est venu de faire des compromis à Genève. Nous espérons qu'en janvier prochain la Conférence du désarmement sera en mesure de convenir d'un programme de travail incluant l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité, afin que ces négociations puissent être terminées dans les cinq ans à venir.

Il convient également d'examiner les questions relatives aux stocks excessifs d'armes ainsi qu'aux stocks militaires et d'uranium hautement enrichi à des fins non explosives, qui représentent un risque de prolifération. Ces questions devraient être traitées conjointement ou au travers d'un processus indépendant de toutes négociations à Genève sur une interdiction de la production de matières fissiles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires figurait au nombre des 25 principaux traités multilatéraux considérés, avant la tenue du Sommet du Millénaire, comme représentant les objectifs essentiels des Nations Unies. Nous nous félicitons vivement de la décision prise par la Douma de la Fédération de Russie de ratifier le Traité. Nous appelons tous les États, notamment ceux dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, à poursuivre leurs efforts pour assurer la rapide mise en oeuvre de cet instrument.

Nous apprécions le fait que la Conférence d'examen du TNP ait inscrit la question des armes nucléaires non stratégiques à l'ordre du jour du désarmement international. Nous continuons de souligner la nécessité de procéder à de nouvelles réductions des armes nucléaires tactiques. De telles armes peuvent être déployées rapidement et jouer un rôle politiquement déstabilisateur dans des régions sujettes au conflit. Il convient de faire en sorte que la réduction de ces armes fasse partie d'un processus de désarmement plus complet.

Une plus grande transparence en matière d'armes non stratégiques constituerait une importante mesure de renforcement de la confiance. La prochaine étape pourrait être la mise au point d'un programme pour la destruction des ogives, appuyé par des procédures de

vérification bilatérales. Les déclarations unilatérales des États-Unis et de la Russie, en 1991, de retirer et d'éliminer les armes nucléaires tactiques sont importantes et devaient être réaffirmées. De même, un calendrier relatif à leur mise en oeuvre devrait être établi.

La part active prise par la Norvège aux initiatives internationales de désarmement découle du principe que la sécurité mondiale peut être effectivement assurée en passant par la sécurité nationale grâce à des efforts communs. C'est pourquoi notre politique de désarmement et de non-prolifération fait partie intégrante de notre politique de sécurité. Si nous voulons réussir à élaborer des arrangements permanents de sécurité régionale et mondiale, il est important que tous les pays se conforment strictement aux normes et aux institutions établies par les régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération. Il convient donc d'intensifier les actions en matière de maîtrise des armements et de désarmement et les incorporer dans les priorités de la politique de sécurité de tous les pays.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération joueront un grand rôle dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En tant qu'élément de sa vaste approche à la sécurité, l'OTAN appuie activement la maîtrise des armements et le désarmement, tant nucléaires que classiques. L'OTAN reste attachée à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et à l'inversion de cette prolifération, là où elle s'est produite, grâce à des moyens diplomatiques.

Lors du sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Washington en 1999, les membres de cette organisation se sont engagés à examiner les options de l'alliance politique en vue d'appuyer les mesures renforçant la confiance et la sécurité, la vérification, la non-prolifération, la maîtrise des armes et le désarmement. La Norvège, membre de l'OTAN, continue de participer activement à cet examen que nous considérons comme une question prioritaire. Cela fait partie de notre action pour promouvoir un processus plus large, plus complet et internationalement vérifiable de la maîtrise des armements et du désarmement. La Norvège appuie fermement les efforts constants pour combattre la prolifération des missiles et de la technologie de ces missiles pour la fabrication des armes de destruction massive. Les récents essais de missiles en vol ont, une fois encore, démontré combien il était urgent de mettre fin à cette prolifération.

Il est nécessaire d'établir des normes internationales pour les activités liées aux missiles. Ces normes devraient comprendre une définition des comportements acceptables et inacceptables en ce qui concerne la mise au point, la production, le stockage ou d'autres moyens d'acquérir des missiles et la technologie de missiles. La Norvège participe activement aux discussions en cours sur l'élaboration de mesures plus efficaces afin de prévenir la prolifération des missiles, notamment par le contrôle renforcé des exportations, par la consolidation de la confiance, par une plus grande transparence ou par des moratoires sur les essais. Nous nous félicitons des initiatives prises dans ce domaine et espérons prendre part aux travaux sur l'établissement de mesures effectives pour mettre fin à la prolifération des missiles destinées aux armes de destruction massive.

La prolifération des armes biologiques est reconnue par tous comme étant un problème de sécurité internationale de plus en plus aigu, tant en ce qui concerne les conflits entre États que la dimension potentielle de terrorisme que comportent ces armes. Il devient donc de plus en plus urgent de parvenir à un accord sur un régime de vérification effectif et sûr de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. La Norvège reste fermement attachée à la conclusion dans les meilleurs délais, des négociations au sein du Groupe spécial des États parties à Genève, mais pas à n'importe quel prix. Nous ne devons pas compromettre les normes établies pour les régimes de vérification. Nous avons besoin de paramètres qui puissent réellement servir à renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes maintenant arrivés au stade des négociations où une volonté politique s'impose pour parvenir à un résultat final.

Les armes légères et de petit calibre sont les plus communément utilisées dans les conflits armés et sont à l'origine de bien des tragédies. Elles rendent le conflit inévitable dans les situations tendues, plus violent lorsqu'il est déclenché et plus difficile à surmonter une fois qu'il a pris fin. Nous devons faire face à un défi commun. Les problèmes causés par la prolifération incontrôlée et l'emploi d'armes légères existent à l'échelle mondiale.

La question des armes légères retient, à juste titre, de plus en plus l'attention internationale. La décision de tenir une Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects en est l'illustration. La Conférence des Nations Unies

devrait appuyer les initiatives et les efforts entrepris aux niveaux national et régional. Elle devrait également adopter une large approche dans l'examen des multiples problèmes relatifs aux armes légères. La Norvège fait sienne l'opinion du Secrétaire général, exprimée dans le rapport du millénaire, selon laquelle la société civile et les organisations non gouvernementales devraient être invitées à participer pleinement à cette conférence. Les Organisations non gouvernementales possèdent une expérience et un savoir-faire indispensables à cette manifestation et aux préparatifs qui y sont liés.

Nous nous félicitons de la promesse faite par les États Membres, au travers de la Déclaration de l'Assemblée générale du Millénaire, de prendre des mesures concertées pour mettre fin au commerce illicite des armes légères. Cependant, même si tous les transferts d'armes illicites devaient être éliminés, le problème posé par les stocks excédentaires d'armes légères illicitement détenues ne serait pas réglé. La Norvège a appuyé les mesures concrètes relatives à la collecte et à la destruction des armes légères dans les régions ouest et sud de l'Afrique ainsi qu'en Albanie, et a fourni une aide financière aux Centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement. La Norvège appuie également activement les différentes initiatives aux armes légères en Europe dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN.

Le développement des institutions des Nations Unies devraient avoir un important rôle à jouer en étudiant, de façon complète, les sources sous-jacentes des conflits et les problèmes des armes légères. À cet effet, nous avons contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui à la prévention et à la réduction de la prolifération des armes légères. Nous espérons que d'autres États membres apporteront également leur contribution à ce Fonds.

La Norvège a eu l'honneur de présider la deuxième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines, qui s'est tenue à Genève le mois dernier. La participation active, notamment des pays touchés par les mines et d'organisations non gouvernementales grâce à la Campagne internationale d'interdiction des mines, a été impressionnante et des plus encourageantes. Avec près de 110 États ayant déjà ratifié la Convention, un long chemin a été parcouru

vers l'universalisation en une période de temps relativement brève. Nous devrions maintenant mettre l'accent sur la mise en oeuvre complète et effective des différentes dispositions de la Convention.

L'objectif global est d'éviter de nouvelles victimes et d'aider les survivants. Nous devrions accorder la plus grande attention aux activités concrètes de l'action antimines dans ce domaine. Afin de maintenir notre élan et de continuer à mobiliser les ressources nécessaires à cet effet, il nous faut établir un processus multilatéral continu et un point de convergence international. C'est pourquoi la Norvège appuie le programme de travaux intersessionnels, à Genève, dans le cadre de la Convention.

Le processus d'Ottawa et la Convention interdisant les mines antipersonnel ont fait grandement évoluer la situation. Une norme internationale a été instaurée et elle est mise en oeuvre. Cela est avéré par le nombre croissant de gouvernements qui adhèrent à la Convention et l'appliquent pleinement, l'emploi réduit des mines antipersonnel, l'abandon de leur production, l'arrêt presque complet du commerce des mines, la destruction accrue des stocks de mines antipersonnel, l'augmentation des fonds destinés à l'action antimines, le nombre décroissant de victimes et le déminage de superficies de plus en plus grandes. Il est essentiel de prévoir une contribution financière suffisante pour l'action antimines. À cette fin, la Norvège réaffirme sa décision d'allouer 120 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Je voudrais faire une dernière observation sur les armes classiques. La préoccupation politique et humanitaire est de plus en plus vive en ce qui concerne les effets indiscriminés des explosifs qui subsistent après les conflits. Nous enregistrons donc avec intérêt les initiatives prises pour traiter cette importante question dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques. Il nous faudra trouver le moyen d'associer l'aspect militaire utilitaire et les besoins humanitaires.

Depuis quatre ans, la Conférence du désarmement n'a entrepris aucun travail de fond. La paralysie actuelle de cette instance est le reflet des intérêts divergents et des réalités politiques qui vont au-delà de la Conférence de désarmement et ne peuvent être réglés par elle. Mise à part son actuelle inertie, la Conférence a besoin d'une réforme urgente. La question la plus pressante est l'élargissement de sa composition. La Norvège pense depuis longtemps que tout pays souhaitant devenir membre devrait être admis à cette instance. Si nous déclarons vouloir négocier en vue d'une application universelle, nous devons aller vers une participation universelle. Aucun autre argument n'est politiquement justifiable.

La réforme du règlement et des méthodes de travail est essentielle pour un bon fonctionnement de la Conférence. Le retrait de la règle du consensus devrait être examiné, tout au moins pour les questions de procédure. Il convient d'accélérer le processus de réforme pour éviter que la Conférence du désarmement ne devienne une institution incapable de traiter des réels sujets de préoccupation ou de faire face aux défis en matière de désarmement et de maîtrise des armements. L'existence de la Conférence de désarmement n'est pas une fin en soi. Cependant, nombre de problèmes ne peuvent être traités qu'au niveau multilatéral, et notre préoccupation pour ce qui est de la Conférence du désarmement en tant qu'institution se fonde sur une ferme attachement au multilatéralisme.

Pour terminer, je soulignerai que les perspectives de progrès sont liés à l'engagement à l'égard des objectifs politiques communs. Utilisons le mois qui vient pour axer notre attention sur les mesures concrètes susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un système de sécurité renforcé pour le nouveau millénaire. Tel sera le but de notre participation aux travaux de la Commission.

La séance est levée à 18 h 5.